# LES FICHES DE LA DÉLÉGATION EUROPE ÉCOLOGIE AU PARLEMENT EUROPÉEN

2021-2022



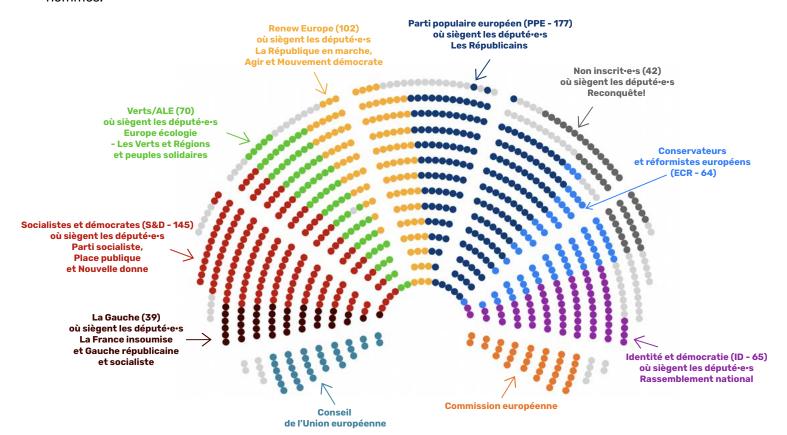




Les trois principales institutions de l'Union européenne sont : le **Conseil**, qui représente les États membres ; la **Commission**, composée d'un•e Commissaire par État membre, chacun•e responsable d'un domaine politique, à l'exception du/de la Président•e, et elle est chargée de préserver les intérêts de l'Union dans son ensemble, elle est, en quelque sorte, le gouvernement de l'Union européenne ; le **Parlement**, seule institution élue directement par les citoyen•ne•s, son rôle est de porter leur voix.

Le Parlement européen est composé de 705 membres, répartis dans sept groupes politiques. Les membres n'appartenant à aucun groupe sont appelé·e·s « non-inscrit·e·s ».

Le **groupe Verts/ALE**, dans lequel siège la **délégation Europe écologie**, compte 70 membres - 34 femmes, 36 hommes.



# LA DÉLÉGATION EUROPE ÉCOLOGIE

La délégation Europe écologie est composée de 12 membres, 5 femmes, 7 hommes. Ce qui les caractérise ? Un travail minutieux dossier par dossier, en lien permanent avec les acteurs et actrices de la société civile (ONG, associations, syndicats), la cohésion de groupe, des profils complémentaires et le sens du collectif.

Au regard des enjeux et de l'urgence écologique, c'est avec esprit de responsabilité qu'elles et ils poursuivent une démarche à la fois radicale et constructive pour faire avancer les priorités des écologistes en matière d'environnement, de droits humains, de solidarités et de justice sociale.

Commissions

Affaires étrangères Développement régional Affaires constitutionnelles



**Benoît Biteau** 

#### **Commissions**

**Agriculture et développement rural** Développement Pêche



François Alfonsi

**Damien Carême** 

Libertés civiles, justice et affaires intérieures Affaires économiques et monétaires Industrie, recherche et énergie Sous-commission fiscalité



Budgets
Marché intérieur et protection
des consommateurs
Pétitions
Culture

Transports et tourisme

David Cormand Coprésident de la délégation



**Gwendoline Delbos-Corfield** 

Affaires constitutionnelles Commission d'enquête sur Pegasus

Libertés civiles, justice et affaires intérieures droits des femmes et égalité des genres Commission spéciale sur l'ingérence étrangère



Affaires économiques et monétaires

(présidente)



**Claude Gruffat** 

Affaires économiques et monétaires

Marché intérieur et protection

Marche interieur et protection des consommateurs
Agriculture et développement rural

Sous-commission fiscalité Commission spéciale COVID



Yannick Jadot

Environnement, santé publique et sécurité alimentaire

Commerce international



Michèle Rivasi Coprésidente de la délégation

Contrôle budgétaire
Développement
Commission spéciale COVID
(vice-présidente)
Environnement, santé publique
et sécurité alimentaire



**Caroline Roose** 

**Développement régional Pêche**Développement



Mounir Satouri

Affaires étrangères Emploi et affaires sociales Sous-commission Sécurité et défense

Sous-commission Droits de l'homme



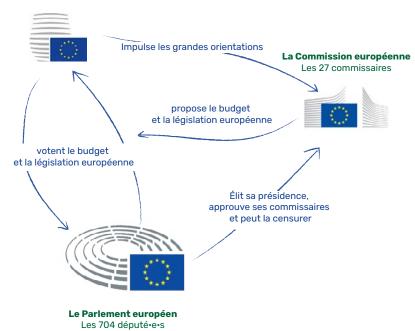
Marie Toussaint Bureau du groupe Verts/ALE

Énergie, industrie et recherche Affaires juridiques Environnement, santé publique et sécurité alimentaire

# **COMMENT ÇA MARCHE EN (TRÈS) BREF**

Dans la plupart des cas, la législation de l'Union européenne est élaborée selon la procédure de la « codécision » (ou « procédure législative ordinaire ») sur proposition de la Commission : le Parlement et le Conseil européen légifèrent ensemble, il est impossible d'adopter une législation sans l'accord des deux. Il existe trois types d'actes légalement contraignants :

**Le Conseil européen** Les 27 chefs d'État ou de gouvernement



1 Les règlements. Ce sont des actes législatifs s'appliquant directement. Ils n'ont pas besoin d'être transposés dans le droit national. Ils sont exécutés par les autorités administratives et les tribunaux des États membres.

Ex.: Le règlement de Dublin

Les directives. Ce sont des actes législatifs obligeant les États membres à atteindre un résultat particulier sans toutefois leur imposer de moyens pour y parvenir. Les États membres peuvent apporter des changements dans leur législation nationale afin d'atteindre les objectifs requis. Les États membres sont donc libres de décider de la manière et des méthodes de leur mise en application. Cependant, les objectifs des directives sont obligatoires et les directives incluent généralement des échéances pour leur mise en œuvre dans les États membres.

Ex.: La directive sur la protection des lanceurs d'alerte

Les décisions. Elle sont destinées à des groupes-cibles mentionnés spécifiquement ou individuellement dans celles-ci.

Ex. : La décision concernant l'aide d'État de l'Irlande à Apple

# LES « POSTES-CLEFS »

À la suite des élections européennes, les chef•fe•s d'État nomment les postes à responsabilité de l'Union européenne. Aujourd'hui, ces « Tops Jobs » sont détenus par :

**Ursula von der Leyen** (Allemagne - PPE), présidente de la Commission européenne. C'est la première femme à accéder à cette fonction.

Charles Michel (Belgique - Renew Europe), président du Conseil européen. Il gère et anime les travaux du Conseil et œuvre à la cohésion et au consensus entre les chef•fe•s d'État et de gouvernement de l'UE.

Roberta Metsola (Malte - PPE), présidente du Parlement européen. Elle a été élue en janvier 2022 et son mandat court jusqu'à la fin de la législature, en 2024. Elle est la 3° femme à ce poste après les Françaises Simone Veil (1979-1982) et Nicole Fontaine (1999-2002).

**Josep Borrell** (Espagne - S&D), haut représentant pour les Affaires extérieures. Il élabore la politique étrangère et de sécurité commune, notamment la politique commune de sécurité et de défense.

Christine Lagarde (France - PPE), présidente de la Banque centrale européenne. Sa mission : mettre en œuvre la politique monétaire conformément aux décisions arrêtées par le conseil des gouverneurs de la BCE.

# **QUELQUES COMBATS EMBLÉMATIQUES**

#### Les accords de libre-échange

TAFTA, JEFTA, CETA, accord UE-Vietnam, accord UE-Mercosur... depuis de nombreuses années, les écologistes se battent au Parlement européen contre ces accords qui mettent en concurrence les salarié·e·s et les territoires et qui sont nocifs pour la biodiversité, les forêts, les animaux, les agricultrices et les agriculteurs, les droits humains... Si nous avons gagné la bataille de l'opinion, l'alliance des conservateurs, des libéraux et des socio-démocrates ne semble pas prête à les abandonner définitivement.

#### La Politique agricole commune (PAC)

La PAC pour la période 2023-2027 a été une des grandes batailles de ce début de mandat. Une bataille que nous n'avons malheureusement pas gagnée, la PAC votée en novembre 2021 passe à côté des grands défis du 21° siècle car les eurosceptiques, l'agro-business et les climato-sceptiques ont œuvré pour qu'elle soit au service des plus grosses exploitations, au détriment des paysan•ne•s, du climat, de la biodiversité, de notre santé et de l'unité européenne. Pour autant, les équilibres ont commencé à bouger et nous continuerons à nous battre pour une agriculture qui respecte le climat, la biodiversité, la santé et les paysannes et les paysans.

#### Le Pacte vert européen

Le 11 décembre 2019, la Commission européenne a présenté son Pacte vert pour l'Europe, une feuille de route ayant pour objectif de rendre l'économie européenne durable en transformant les défis climatiques et environnementaux en opportunités dans tous les domaines d'action et en garantissant une transition juste et inclusive pour tous. Sur le papier, c'est un beau programme, mais dans les faits, c'est un combat de tous les instants pour les écologistes pour éviter la sortie de route : PAC, budget, loi Climat, transformation de la Banque européenne d'investissement en Banque pour le climat, économie circulaire, taxonomie, paquet « Fit for 55 »... nombreux sont les leviers à activer pour faire de l'Union européenne un leader dans la lutte contre le dérèglement climatique.

#### État de droit

Grâce à l'écologiste néerlandaise Judith Sargentini, le Parlement européen a demandé, en 2018, au Conseil d'ouvrir une procédure dite de l'article 7 afin de priver la Hongrie de son droit de vote dans les institions européennes suite à des violations répétées de l'État de droit par ce pays. Une procédure similaire avait été ouverte envers la Pologne fin 2017. Depuis, les écologistes reviennent régulièrement à la charge pour que ces procédures avancent au niveau du Conseil. Tout cela prend beaucoup trop de temps, mais nous ne lâcherons rien.

#### **Paradis fiscaux**

Lux leaks, Swiss leaks, Panama papers, Pandora papers, l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent sont de vrais scandales qui mettent à mal notre démocratie et alimentent les inégalités. Pour lutter contre ces fléaux, la transparence est un outil essentiel. C'est pour cela que les écologistes défendaient le « reporting pays par pays » qui oblige les entreprises à déclarer combien elles réalisent de bénéfices, leurs nombre d'employé•e•s et combien elles paient d'impôts dans chacun des pays de l'Union européenne où elles opèrent, ainsi que dans les juridictions figurant sur la liste noire des paradis fiscaux de l'Union européenne. Un accord a été trouvé pour une directive à ce sujet en juin 2021. C'est un premier pas important vers plus de transparence fiscale.

#### Protection des lanceurs d'alerte

La directive européenne sur la protection des lanceurs d'alerte, adoptée en avril 2019, est une victoire emblématique des écologistes au Parlement européen. La Commission européenne disait qu'une telle directive n'était pas possible à traités constants, les écologistes ont prouvé le contraire en élaborant leur propre directive, montrant ainsi que les traités ne doivent pas être une excuse à l'immobilisme.

#### Pêche électrique

Arme de prédation massive contre la biodiversité marine, le chalut électrique, symbole d'une pêche toujours plus industrialisée et concentrée dans les mains de grands armateurs, a été interdit en Europe suite à l'adoption de l'interdiction de la pêche électrique par le Parlement européen en juin 2018. Après de longues négociations avec la Commission et le Conseil et un recours des Pays-Bas auprès de la Cour de justice de l'Union européenne, elle a été définitivement interdite à partir du 1er juillet 2021. **Une victoire des écologistes, des associations comme** 

BLOOM et des pêcheurs artisans.

Pour en savoir plus sur nos combats, rendez-vous sur notre site internet europeecologie.eu







# **CONTEXTE**

La PAC mise en place en 1962 ne répond plus aux défis sociaux, économiques, environnementaux et climatiques de notre temps! Nous ne pouvons plus dépenser un tiers du budget européen, soit 350 milliards d'euros, pour continuer à accompagner le développement du modèle agroindustriel actuel.

Pour le groupe Verts/ALE, l'enjeu était clair : la PAC devait être totalement réformée pour entrer, enfin, dans le XXIe siècle.

C'est pourquoi, les député·e·s européen·ne·s écologistes ont négocié pendant de nombreux mois avec les autres groupes politiques pour réorienter le plus possible la PAC et la rendre plus verte, plus saine et plus juste.

Trois règlements européens étaient concernés par cette réforme.

Un premier sur les plans stratégiques de la PAC, un second sur l'organisation commune des marchés des produits agricoles et un troisième couvrant, notamment, la structure de gouvernance ainsi que le financement des dépenses agricoles.

Ces trois règlements ont été adoptés par la commission Agriculture et développement rural (AGRI) à la fin du mandant précédent en laissant la possibilité au Parlement actuel de poursuivre le travail sur un nombre limité d'articles. La commission Environnement, santé publique et sécurité alimentaire (ENVI) a été associée aux travaux sur le règlement sur les plans stratégiques. Les négociations entre les deux commissions ont tourné court car le dialogue était impossible. Un processus de négociation a alors été mis en place entre les groupes politiques qui a abouti au texte qui a été soumis au vote le 23 octobre 2020. Pour le groupe Verts/ALE, ce texte était inacceptable. Aucune de nos propositions de compromis n'avait été retenue.

Nous avons donc déposé un **amendement de rejet** des plans stratégiques afin que la Commission soit obligée de revoir sa copie initiale qui datait d'avant le Pacte vert, amendement qui a, malheureusement, été rejeté, malgré une forte mobilisation de la société civile et de la génération climat. Cela a aussi été le cas de tous nos **amendements de rupture** qui visaient, notamment, à introduire le début d'un nouveau mode de distribution des aides par unité de main-d'œuvre et non plus de surface. Nous avons donc voté contre la PAC.

Le texte a ensuite été discuté entre le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil (trilogue) et c'est le texte issu de ces négociations qui a été adopté le 23 novembre 2021 par le Parlement européen. Le texte du Parlement n'était déjà pas ambitieux mais le Conseil, emmené par Julien Denormandie, alors ministre de l'Agriculture, et Emmanuel Macron, n'a eu de cesse de torpiller la faible ambition. La Commission a cedé à toutes ces injonctions, abandonnant ce qui aurait pu être la pierre angulaire du Pacte vert. Ce texte est contraire aux intérêts des citoyen•ne•s et des agricultrices et des agriculteurs. Il est plus que jamais anti-économique, anti-écologique, anti-social et anti-territorial.

Mais le combat continue, nous ne resterons pas les bras croisés face à ce désastre à venir et nous continuerons à nous battre pour une agriculture réellement durable et au service de la transition écologique. D'autres législations européennes sont en cours de rédaction ou de refonte profonde notamment au vu des urgences environnementale et climatique. Il s'agira d'opportunités à investir pour accompagner les changements de pratiques agricoles et de penser enfin les questions alimentaires dans leur globalité. La crise alimentaire provoquée par l'invasion russe en Ukraine nous oblige également à revoir en profondeur le fonctionnement de notre système alimentaire pour garantir le droit à l'alimentation de toutes et tous, partout sur la planète.

# LES DÉFAUTS DE LA PAC ACTUELLE

Si la PAC actuelle a bénéficié aux paysan•ne•s, elle a aussi montré ses limites :

- → de nombreux paysan•ne•s n'ont pas les moyens de vivre dignement ;
- i'essentiel des aides directes vont aux projets les plus émetteurs de CO2 ou les plus polluants ;
- → les milliards déversés pour protéger la biodiversité n'ont pas empêché celle-ci de s'effondrer ;
- les financements de la PAC engraissent les oligarques tels que Viktor Orbán en Hongrie et Andrej Babiš en République tchèque, ceux-là mêmes qui veulent tuer l'Europe démocratique...

« Faire comme si la PAC n'avait rien à voir avec les objectifs du Pacte vert est scandaleux !

Avec son budget de 340 milliards d'euros, elle est un formidable levier pour mener à bien la transformation écologique du monde agricole.

Faisons au contraire de la PAC le pilier alimentaire du Pacte vert et les paysan·ne·s et les consommatrices et les consommateurs s'en porteront mieux!»

**Benoît Biteau** 



≪ En Hongrie comme en République tchèque, Orbán et Babiš ainsi que leurs entourages, ont touché des millions au titre de la PAC. Ainsi, ils ont pu installer leurs régimes quasi autocratiques et corrompus défiant nos droits et nos libertés de citoyen•ne•s européen•ne•s.

Ne laissons pas les oligarques s'enrichir grâce aux fonds de la PAC pour ensuite détruire le projet européen. >>

**Gwendoline Delbos-Corfield** 

**DE L'ARGENT POUR LE CLIMAT** 

# défiant n

La PAC inclut des mesures environnementales depuis 1992, mais elles n'ont jamais produit d'effet jusqu'à présent. Et pour cause ! La part de son budget qui leur est consacrée ne dépasse toujours pas les 30% (pilier 2), soit pas grand-chose à côté des 70% consacrés aux paiements directs (pilier 1), dont l'impact est neutre voire nuisible pour l'environnement.

Cette fois, la proposition de la Commission a le mérite d'introduire des mesures environnementales dans le 1er pilier, à travers les « écodispositifs ».

Mais encore faut-il doter ces mesures d'une définition précise et d'un budget ambitieux, soit au moins 40%, pour éviter tout greenwashing.

#### **UNE PAC AU SERVICE DU PACTE VERT**

Le Pacte Vert vise à mettre toutes les politiques européennes en cohérence avec les engagements de l'Union européenne pour le climat et la biodiversité. La nouvelle Commission en a fait le pilier central de son action et elle entend le décliner dans chaque secteur.

La PAC est directement en lien avec la stratégie « De la ferme à fourchette », sur l'alimentation, et la stratégie « Biodiversité ». Rendues publiques en mars dernier, ces stratégies fixent des objectifs pour le secteur agricole.

En plus de ne pas être assez ambitieux, ces objectifs ne sont pas contraignants! La Commission a déjà commencé à rassurer les États et les lobbies, peu enclins à remplir ces objectifs, en expliquant qu'ils ne seront pas forcés de les respecter!

Pourquoi ne pas se servir des milliards de la PAC pour remplir ces objectifs cruciaux pour notre agriculture, notre santé, la planète et la biodiversité?

Le groupe Vert/ALE entend rendre ce lien obligatoire, afin que le secteur agricole soit en pointe de la transition écologique du continent européen et d'éviter d'accorder un chèque en blanc aux États.



« On n'a plus le temps pour le greenwashing.

Désormais, une part conséquente du budget de la PAC doit être fléchée sur un objectif environnemental et cet objectif doit être contrôlé de manière tangible.

N'en restons pas aux déclarations d'intention : la nature a besoin de concret avant 2030 ! »

David Cormand

### POUR UNE CONDITIONNALITÉ RENFORCÉE: ARGENT PUBLIC POUR BIEN PUBLIC

# Cessons de subventionner l'élevage industriel!

Le secteur de l'élevage représente 17% des émissions de gaz à effet de serre en Europe. Ces émissions ont augmenté de 6% entre 2007 et 2018.

Une réduction de moitié de l'élevage permettrait de réduire les émissions de l'équivalent des 11 pays les moins émetteurs de l'Union européenne!

L'argent public ne devrait plus subventionner l'élevage industriel polluant et générateur de souffrances animales.

Il ne s'agit pas d'en finir avec l'élevage. Au contraire. L'élevage herbager et extensif, combiné à une réduction de la consommation de viande, aurait des effets bénéfiques, comme la captation de CO<sub>2</sub> et le renouvellement de la biodiversité, tout en améliorant le bien-être des animaux.

Le groupe des Verts/ALE propose de concentrer l'argent public sur les pratiques d'élevages vertueuses, en établissant, dans la PAC, une densité maximum de bétail par hectare.



« L'élevage industriel et la surproduction ont provoqué une dérive que nous ne pouvons plus tolérer. Le bien-être animal n'est plus un détail et tant mieux ! Finissons-en avec les fermes-

usines et l'élevage en cage. Concentrons les aides financières sur les pratiques d'élevage vertueuses! »

**Caroline Roose** 



« Garantissons la rotation des cultures par la PAC. Cela permettra aux agricultrices et aux agriculteurs d'utiliser moins de pesticides.

Il est urgent d'agir de manière efficace.

40 % des insectes au niveau mondial sont en déclin. Si les pollinisateurs disparaissent, c'est une large part de la chaîne alimentaire qui va s'effondrer. » Michèle Rivasi

#### Cessons de subventionner les monocultures!

Les aides à l'hectare ont encouragé la formation d'exploitations toujours plus grandes, sur lesquelles la monoculture est devenue la norme pour accroitre les rendements. Monoculture qui a entraîné une utilisation massive de pesticides et d'engrais de synthèse, avec des conséquences néfastes pour la santé des paysan•ne•s et des consommatrices et consommateurs. Tout cela financé par des fonds européens, par la PAC!

L'argent public ne peut plus servir à financer de telles pratiques ni à encourager l'investissement en matériel par des paysan•ne•s étranglé•e•s par les dettes. Cessons ce gaspillage d'argent public!

Le groupe Verts/ALE milite pour que la PAC incite les agricultrices et les agriculteurs à se tourner vers des pratiques enclenchant des cercles vertueux. Pour ce faire, conditionnons les aides de la PAC à une rotation des cultures tous les 4 ans minimum, en y incluant au moins une légumineuse!

# UNE SOUVERAÎNETÉ EUROPÉENNE

Depuis 60 ans, l'Europe accepte de limiter sa production de soja, de colza et de tournesol et de laisser entrer, sans droit de douane, des millions de tonnes en provenance des États-Unis. Elle en importe également des millions de tonnes depuis le Brésil, participant ainsi à la déforestation de l'Amazonle. Pourquoi ? Pour nourrir le bétail, souvent dans des fermes-usines où les animaux sont destinés à l'exportation.

Pourtant, la COVID a mis en lumière le besoin de relocaliser l'essentiel de la chaîne alimentaire. La reconquête de notre souveraineté alimentaire ne se décrète pas. Nous devons mettre fin à cet accord avec les États-Unis comme aux négociations avec le Mercosur. Nous devons mettre en place des filières d'élevage durables, en lieu et place de l'élevage industriel trop souvent en vigueur. Enfin, nous devons lancer un grand plan de production de protéines végétales à échelle européenne.



« La PAC est à l'origine d'un gigantesque plan social. Depuis 10 ans, l'Europe a perdu 25% de ses agriculteurs et de ses agricultrices.

Plafonner les aides, c'est cesser de soutenir les plus gros et mieux répartir les aides pour soutenir les petit·e·s paysan·ne·s. » Mounir Satouri

#### **UNE DISTRIBUTION JUSTE DES AIDES**

Depuis 1981, 4 fermes sur 5 ont fermé en Europe. Sur les 10 dernières années le continent a perdu 25% de ses agricultrices et agriculteurs.

C'est une conséquence directe du modèle agricole encouragé par la PAC et ses subventions indexées sur la surface : de moins en moins d'agricultrices et agriculteurs pour cultiver des exploitations de plus en plus grandes.

La PAC est responsable d'un gigantesque plan social depuis bientôt 4 décennies.

Elle est aussi source d'inégalités. En 2015, 1,5% des bénéficiaires ont touché plus de 30% du montant total des aides de la PAC! Parmi eux, on compte des oligarques, comme Viktor Orbán en Hongrie et Andrej Babiš en République tchèque, qui profitent de leurs immenses propriétés pour accroitre leur fortune et financer leurs politiques autoritaires.

L'argent de la PAC va donc aux plus polluants et aux moins créateurs d'emplois. Il crée une pression à la hausse sur les prix du foncier qui complique l'installation des jeunes générations.

Le groupe Verts/ALE milite pour mettre en place un plafonnement des aides à 80 000€ pour éviter ces dérives inacceptables et permettre le renouvellement générationnel dans l'agriculture.



Claude Gruffat

La relocalisation n'est pas l'autarcie et la souveraineté n'est pas le repli.

Soutenir la relocalisation des systèmes alimentaires, permet d'agir pour le développement d'une économie plus sociale, plus solidaire et fondée sur des liens humains resserrés. En bref, un projet à l'image de l'idéal européen.

# **DÉVELOPPONS LES CIRCUITS COURTS!**

La crise liée au Covid19 a mis à nu la vulnérabilité du système actuel, héritier de 30 années de mondialisation sans limite.

Trop chimique, trop carbonée, trop globalisée, notre agriculture doit se réinventer pour s'inscrire dans un système vertueux, sûr pour les consommatrices et les consommateurs et respectueux des biens communs, de la justice sociale et des écosystèmes.

L'alimentation n'est pas une marchandise, c'est une nécessité vitale. Notre résilience alimentaire passe par des circuits courts, assis sur des filières plus solidaires, durables et relocalisées. Nous devons repenser la place des productrices et producteurs dans la chaîne alimentaire et développer les échanges interterritoires dans une logique de valorisation des spécialisations locales.



**Marie Toussaint** 

≪ Si l'on veut vraiment la souveraineté alimentaire, alors cessons de nous mettre dans la main de Trump et Bolsonaro. Cessons d'importer leur soja cultivé au prix de milliers d'hectares de forêt. Cessons d'encourager la destruction de l'Amazonie!

>>>

#### **CANICULE ET SÉCHERESSE**

Les glaciers s'effondrent, de l'eau salé remonte par le plus grand fleuve d'Italie, les villes rationnent l'eau potable. L'Europe est touchée par une vague de chaleur sans précédent et ce n'est pas fini.

Les sécheresses sont devenues la norme. Aucun pays de l'Union européenne et du monde n'est épargné. La privatisation des nappes phréatiques, l'artificialisation des sols, le saccage des zones humides, la surexploitation des ressources en sont les principaux responsables.

L'eau n'est plus, aujourd'hui, considérée comme un commun, mais comme un bien.

L'irrigation exerce une pression importante sur les ressources en eau. En 2016, seulement 6 % des terres agricoles de l'Union européenne étaient irriguées, mais elles utilisaient 24 % de tous les prélèvements d'eau de l'Union.

Selon l'audit de la Cour des comptes européenne, les aides de la PAC favorisent le drainage des champs plutôt que la rétention d'eau. Le drainage des tourbières a, non seulement, des répercussions négatives sur les réserves d'eaux souterraines, mais libère également des gaz à effet de serre.

La PAC et les plans stratégiques ne sont pas alignés sur la directive-cadre sur l'eau et ils augmentent la pression sur la ressource en eau.

À l'initiative de Benoît Biteau, une résolution sur la sécheresse sera votée lors de la plénière de septembre. Les écologistes feront, sur la base de données objectives, des propositions de solutions innovantes, créatives et efficaces qui ne seront pas une nouvelle fuite en avant et qui s'attaqueront aux causes plutôt qu'aux conséquences.



# DE LA FERME À LA FOURCHETTE: AU-DELÀ DES MYTHES!

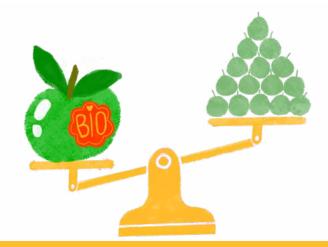
# 1. LES PESTICIDES DE SYNTHÈSE GARANTISSENT-ILS DES REVENUS PLUS ÉLEVÉS AUX PAYSAN·NE·S?

Les principaux États membres agricoles de l'Union européenne (à l'exception de l'Espagne) ont enregistré une **baisse significative** de leur revenu brut moyen pour l'agriculture **entre 1997 et 2017**, de **- 6** % en Allemagne à **- 33** % en Belgique.

Si l'on compare la baisse des revenus des exploitations avec leurs dépenses moyennes en pesticides et engrais, on voit clairement que l'efficacité économique de l'utilisation de ces produits a diminué d'au moins 25 à 27 % depuis 1995.

Les agricultrices et agriculteurs européen•ne•s sont enfermé•e•s dans un **cercle vicieux**. Elles/ils dépensent de plus en plus d'argent pour les pesticides et les engrais afin de tenter de compenser une baisse de leur rendement (par rapport à la tendance moyenne mondiale) alors même que, en réalité, **plus elles/ils utilisent ces produits, plus elles/ils réduisent leurs revenus**.



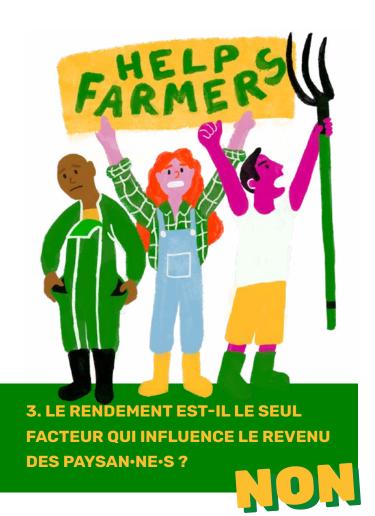


2. LA RÉDUCTION DES PESTICIDES
DE SYNTHÈSE MENACE-T-ELLE LE
REVENU DES PAYSAN·NE·S ?

Une étude portant sur 55 cultures biologiques — cultivées sur cinq continents sur une période de 40 ans — a montré qu'en dépit de rendements plus faibles, l'agriculture biologique était nettement plus rentable (de 22 à 35 %) que l'agriculture conventionnelle. Les agricultrices et agriculteurs sont parvenu•e•s à capter des marchés à forte valeur ajoutée et ont atteint des ratios bénéfices/coûts plus élevés de 20 à 24 % que l'agriculture conventionnelle.

Il est vrai qu'utiliser moins de pesticides et engrais de synthèse entraîne une baisse des rendements. Il est vrai aussi que le désherbage mécanique nécessite un travail supplémentaire. Il est vrai que tout cela entraîne des coûts plus élevés pour les agricultrices et agriculteurs. Néanmoins, ces coûts sont compensés par une hausse des prix sur le marché de l'agriculture biologique. En outre, les productions dépendent beaucoup moins des subventions que des systèmes agricoles conventionnels.

L'agroécologie s'est donc révélée plus efficace sur le plan économique dans l'ensemble de l'UE, en offrant des revenus et des emplois plus stables et de meilleur niveau. Réduire les coûts (et donc l'utilisation des pesticides de synthèse) et maximiser la valeur relève du « bon sens agricole » : chaque euro économisé est un euro qui n'est pas dépensé!



La baisse des revenus des agricultrices et agriculteurs est moins liée au niveau de leurs rendements, c'est-à-dire aux quantités produites, qu'aux bénéfices supplémentaires tirés de leur production — par exemple, par les supermarchés — entre la sortie du champ et l'arrivée dans nos assiettes.

La valeur de la production des agricultrices et agriculteurs représente moins de 14 % de la valeur finale de nos denrées alimentaires en 2011, et cette part est en baisse. Cette diminution est liée à la forte augmentation de la valeur accaparée en amont et aval de l'activité agricole dans la production alimentaire. Ces étapes représentaient 86 % de la valeur totale en 2011. Ce sont les détaillants de denrées alimentaires — comme les supermarchés, les boucheries/charcuteries et les magasins de proximité — qui ont le plus augmenté leur part de valeur ces dernières décennies, avec plus de 30 % de la valeur totale en 2011.

La petite histoire, c'est que les gains de productivité sans précédent obtenus dans l'agriculture depuis 1945 n'ont pas profité aux agricultrices et agriculteurs, mais aux autres acteurs de la chaîne alimentaire.

C'est l'industrie agroalimentaire et la grande distribution en ont profité le plus, de même que les consommatrices et consommateurs, dont la part du budget consacrée à l'alimentation a eu tendance à se réduire jusqu'à récemment.

# 4. L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITÉ DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PERMET-ELLE DE LUTTER CONTRE LA MALNUTRITION ?

Ces dernières années, nos régimes alimentaires sont devenus moins sains, moins équilibrés et moins nourrissants. Nous consommons plus d'aliments transformés, plus de viande et plus de produits laitiers que jamais. Le secteur de l'élevage est en plein essor et l'incitation économique à éviter le gaspillage alimentaire est de plus en plus faible. Cette situation est liée à notre obsession pour l'augmentation des rendements agricoles. Mais les exploitations agricoles augmentent les quantités des productions et non leur qualité.

D'autant plus que la croissance de l'élevage implique aussi la déforestation, puisque les arbres sont coupés pour laisser place à la production d'aliments pour animaux.

Il s'agit là d'une approche erronée, héritée d'une époque révolue. L'accent mis sur les quantités de production, plutôt que sur la qualité, est apparu en réponse à la forte demande mondiale, à un moment où l'accès à la nourriture était un véritable problème. Aujourd'hui, à l'échelle mondiale, la malnutrition est majoritairement due à la surconsommation de calories, plutôt qu'à la sous-alimentation.



# 5. LE SYSTÈME ALIMENTAIRE ACTUEL EST-IL UNE MENACE POUR LES ÉCOSYSTÈMES?

Notre production alimentaire menace la biodiversité et les écosystèmes.

Les engrais de synthèse et la surexploitation des effluents d'élevage sont aussi des causes importantes de pollution atmosphérique. En période de pluie, les excès de nutriments et de sédiments provenant de sols mal entretenus se déversent dans les rivières. Les algues finissent par couvrir la surface de l'eau et étouffer la vie aquatique ou marine.

Lorsque des forêts, des forêts tropicales ou des zones humides sont converties en champs destinés à la production végétale, des habitats précieux pour les animaux sauvages, les plantes et d'autres organismes sont détruits. L'agriculture représente 80 % de l'ensemble des changements d'affectation des terres à l'échelle mondiale. Entre 1980 et 2000, 42 millions d'hectares de forêt tropicale en Amérique latine ont été perdus pour des bovins d'élevage, tandis que 6 millions d'hectares ont été perdus pour des plantations d'huile de palme en Asie du Sud-Est.





# 6. LE SYSTÈME ALIMENTAIRE ACTUEL CONTRIBUE-T-IL AU CHANGEMENT CLIMATIQUE?

La manière dont nous produisons les denrées alimentaires contribue de manière significative au changement climatique. Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'agriculture, la destruction des habitats pour installer des cultures et la manière dont nos denrées alimentaires sont transformées et transportées font que le système alimentaire représente environ 30 % de l'ensemble des émissions d'origine humaine. L'élévation des températures mondiales est en train de changer et de déplacer les habitats. Les espèces animales sont contraintes de se déplacer ou risquent l'extinction.

La structure actuelle du système alimentaire contribue au changement climatique, qui l'affecte également en retour. Elle réduit les rendements et la qualité nutritionnelle des cultures dans de nombreuses régions, ce qui accroît encore la pression pour intensifier la production ou convertir davantage de terres pour l'agriculture. À mesure que les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter, nous devons replanter des arbres et des forêts pour atténuer le changement climatique. Cela conduit à un cercle vicieux : la concurrence pour les terres s'accroît, ce qui conduit à une agriculture plus extrême et intensifiée.

## 7. LE SYSTÈME ALIMENTAIRE ACTUEL A-T-IL DES COÛTS CACHÉS ?

Différents facteurs contribuent à faire peser les coûts de production sur l'environnement et la société dans son ensemble. Les incitations à la production, la concurrence mondiale fondée sur les prix et la longueur des chaînes d'approvisionnement encouragent ce phénomène qui rend le système de production peu transparent. En conséquence, les agricultrices et agriculteurs qui travaillent à diminuer les effets négatifs de leur production sur l'environnement ont du mal à être compétitifs sur le marché.

Selon une étude commandée par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), si l'on tenait compte des coûts environnementaux de l'agriculture au niveau mondial, ceux-ci dépasseraient la valeur marchande des denrées alimentaires produites. Aux États-Unis, le coût pour la santé humaine de la seule pollution atmosphérique due à la production agricole représente environ la moitié de sa valeur.

En 2013, la FAO a même estimé que les coûts des soins de santé liés aux mauvaises habitudes alimentaires pourraient dépasser 5 % du PIB chaque année.

Il s'agit probablement d'une sous-estimation, étant donné que le montant des soins pour le seul diabète de type Il pourrait s'élever à 4 à 5 % du PIB d'ici à 2025. À titre de comparaison, la valeur ajoutée de l'agriculture mondiale par rapport au PIB n'était que de 3,79 % en 2015.



# Pour lire l'étude

(en anglais)









Comme pour le secteur énergétique, la guerre en Ukraine nous invite à repenser nos modes de production et de consommation afin de stopper les investissements en Russie, de réduire notre dépendance vis-à-vis de ce pays et de garantir notre sécurité alimentaire sur le long terme. Il nous faut absolument saisir cette opportunité et ne pas tomber dans le piège des lobbys qui instrumentalisent la guerre en affirmant que seule une augmentation de l'utilisation des engrais nous permettra de faire face à la crise. En effet, de nombreux travaux soulignent qu'il est possible de mettre fin à notre dépendance à ce type d'intrants, en sortant de l'agriculture intensive et productiviste qui nous rend vulnérables et en garantissant l'approvisionnement alimentaire à court et long terme.

Les plantes ont besoin de nutriments pour se nourrir et se développer. Les trois principaux nutriments sont l'azote (N), le phosphore (P) et le potassium (K). Les engrais contiennent ces nutriments et sont appliqués en grande quantité dans notre agriculture européenne. Ils peuvent être d'origine organique (purin d'orties, fumier, compost...) ou synthétisés chimiquement. Dans le cas où les engrais sont organiques, le sol est dans un meilleur état de santé et les plantes peuvent capter les nutriments plus facilement.



« Les engrais de synthèse sont un fardeau climatique et social. En se mettant volontairement des œillères pour s'en tenir à l'argument de « produire plus », le Parlement européen se rend complice du cynisme du Conseil et de la COPA-COGECA qui usent de la guerre en Ukraine pour faire avancer leur agenda politique. »

Benoît Riteau

# **NOTRE DÉPENDANCE AUX ENGRAIS RUSSES**

La guerre en Ukraine a souligné notre dépendance au gaz fossile russe, premier ingrédient des engrais de synthèse. Les engrais azotés (N) de synthèse sont, par exemple, fabriqués à partir d'ammoniac, luimême obtenu à partir d'hydrogène (fabriqué à 75 % à partir de gaz). Au cours de l'année 2021, le prix des engrais azotés (N) de synthèse a triplé. C'est un réel problème car l'Union européenne consomme, à elle seule, 11,1 millions de tonnes d'engrais azotés (N) de synthèse annuellement dont 2,2 millions pour la France.

Au-delà du coût lié à la hausse des prix de l'énergie et de notre dépendance vis-à-vis du gaz russe pour la fabrication d'engrais de synthèse, nous sommes aussi dépendants de la Russie à laquelle nous achetons des engrais sous forme de produits finis. En 2021, la Russie était le premier exportateur d'engrais azotés (N) et le deuxième fournisseur d'engrais potassiques (K) et phosphorés (P). Le pays fournit 25 % de l'approvisionnement européen pour les engrais de synthèse NPK.

# LES IMPACTS DES ENGRAIS

Sur le plan climatique, en 2018, l'industrie des engrais a émis 2,4 % des émissions globales de gaz à effet de serre, soit plus que l'ensemble de l'aviation commerciale. Les impacts environnementaux de l'utilisation des engrais de synthèse, et plus généralement d'une trop grande application d'engrais que les plantes ne peuvent absorber, sont désastreux. Les surplus de nitrates (N) et de phosphore (P) finissent dans nos rivières et nos océans, perturbent les écosystèmes et nuisent à la biodiversité. C'est le phénomène bien connu des algues vertes en Bretagne dont la gestion a coûté 55 millions d'euros entre 2017 et 2021.

Les algues vertes, qui ont déjà provoqué des décès et d'autres conséquences sanitaires graves, sont associées à l'utilisation des engrais : fin de la potabilité de nos sources d'eau dans de nombreuses régions, impossibilité de se baigner dans certaines de nos rivières à cause du taux élevé de cyanobactéries et présence de cadmium, métal cancérogène, dans les engrais phosphatés (P) de synthèse. Finalement, même l'aspect économique nous encourage à revoir notre utilisation des engrais : les agricultrices et les agriculteurs dépensent toujours plus en engrais de synthèse, pour en retirer moins de bénéfices économiques. Au niveau de la société, le surcoût lié aux conséquences climatiques, environnementales et sanitaires par rapport aux bénéfices de rendement lié aux engrais de synthèse est de 37 milliards d'euros en Europe annuellement.



« La société dans son ensemble paye le prix de notre dépendance aux engrais azotés de synthèse puisqu'ils coûtent plus cher qu'ils ne rapportent. Cela a aussi des conséquences sociales puisque cela impacte, au final, le pouvoir d'achat des citoyen•ne•s. »
Claude Gruffat

# **DES ALTERNATIVES EXISTENT**

Nous pouvons mettre fin à notre dépendance aux engrais de synthèse, russes notamment, en changeant nos pratiques. Il est possible de nourrir la France et l'Europe sans engrais de synthèse, comme l'illustre déjà l'agriculture biologique.

Les élevages intensifs mobilisent indirectement à eux seuls 80 % des engrais de synthèse. Il est urgent aujourd'hui de rétablir les cycles naturels de l'azote (N) et du phosphore (P), que nous avons cassés pour augmenter notre productivité avec pour conséquence une insécurité alimentaire à court et long terme. Il faut absolument reconnecter l'élevage et les cultures : le fumier issu de l'élevage est un engrais organique pour nos sols. Il est aussi possible de développer la culture et la consommation de légumineuses, de recycler la quasitotalité des matières organiques qui sont aujourd'hui perdues, de développer le compost, l'agroforesterie et de réhabiliter nos sols dégradés.

- Maintien et application des objectifs de la Stratégie de la ferme à la fourchette au niveau européen, notamment sur la réduction des engrais et l'objectif de 25 % de surfaces agricoles en bio dans l'Union européenne d'ici à 2030. Réorientation des plans stratégiques nationaux de la Politique agricole commune.
- Mise en place de dispositifs de soutien financier et d'accompagnement technique, dont un outil gratuit de diagnostic de la teneur en nutriments des sols pour les agricultrices et les agriculteurs, afin qu'elles et ils puissent réduire leur dépendance aux engrais de synthèse
- Mise en œuvre d'un plan protéine européen visant à développer la production de légumineuses pour l'alimentation humaine, mais aussi pour que nos élevages soient moins dépendants des importations pour l'alimentation animale



Depuis le début de l'invasion de l'Ukraine, les pays de l'Union européenne (UE) cherchent à sanctionner économiquement la Russie afin de la couper des financements occidentaux. L'UE vient de décider d'interdire tout nouvel investissement européen dans l'exploration et la production de pétrole, charbon, gaz et électricité en Russie. C'est un bon signal mais ce n'est pas assez : avec nos achats actuels de gaz fossile et de pétrole russes, nous faisons chaque jour un chèque de 800 millions d'euros à la Russie et à son armée. L'énergie nucléaire échappe également aux sanctions européennes, bien que Rosatom - société d'État créée par Poutine en 2007 - soit une source importante de revenu pour le régime. Rosatom est le premier client des turbines nucléaires françaises Arabelle qu'EDF vient de racheter à General Electric. La Hongrie a récemment décidé une extension de 12,5 milliards d'euros pour une de ses centrales construites par Rosatom, financée par un prêt de 10 milliards à la Russie. Les sanctions permettraient d'empêcher à Rosatom de vendre des centrales dans l'UE et l'entreprise perdrait probablement tous ses contrats en cours.

Nous demandons un embargo européen sur les énergies fossiles et nucléaire russes afin de couper les fonds à la Russie qui mène une guerre destructrice en Ukraine. Aujourd'hui, c'est l'option la plus crédible et la plus forte pour mettre un frein immédiat à l'invasion en cours, provoquer un cessez-lefeu et espérer un retrait des troupes. Nous devons nous mobiliser pour mettre en œuvre ce « quoi qu'il en coûte » afin de bâtir, ensemble, un véritable projet de paix, en développant les énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité énergétique. Cela nous permettra d'atteindre nos objectifs climatiques et de développer notre indépendance énergétique.



« Nous pouvons et devons décider d'un embargo sur le gaz et le pétrole russes. L'Europe doit maintenant montrer sa détermination et sa force en s'attaquant au cœur de la puissance de l'oligarchie russe : le gaz et le pétrole. Au vu de la détermination de Vladimir Poutine à détruire l'Ukraine, les exclure des sanctions n'a plus de sens. » Yannick Jadot

Les décisions politiques de ces dernières décennies nous ont conduits à être extrêmement dépendants de la Russie pour notre approvisionnement en énergie. 41 % du gaz fossile, 27 % du pétrole et 47 % du charbon que les citoyen•ne•s européen•ne•s consomment sont importés de Russie. Rien qu'en France, les boucliers tarifaires mis en place ont coûté environ 20 milliards d'euros, notamment à EDF. La France importe également 45 % de son uranium du Kazakhstan qui appartient à la sphère d'influence russe, comme l'illustre l'envoi récent de forces militaires pour soutenir le régime face à des manifestants. Aujourd'hui, avec les investissements que nous allons réaliser pour réduire notre dépendance énergétique, c'est notre futur énergétique européen que nous devons construire. C'est le moment de faire les bons choix : pour le peuple ukrainien, pour les citoyen•ne•s européen•ne•s et pour les générations futures.

Nous saluons l'instrument « RepowerEU » proposé par la Commission européenne. Cependant, nous identifions un risque très clair dans les propositions mises en avant par la Commission de perpétuer voire renforcer notre système actuel basé sur les énergies fossiles. Nous ne pouvons remplacer une dépendance au gaz russe par une dépendance au gaz du Qatar ou d'ailleurs. Les investissements massifs sur l'hydrogène sont également risqués car il est actuellement fabriqué à 75 % à partir de gaz. Il faudrait une quantité significative d'énergies renouvelables additionnelles pour produire de l'hydrogène renouvelable, quantité dont l'Europe ne dispose pas. Le biométhane apparaît comme une fausse solution car une dépendance accrue à son égard entraînera une augmentation des émissions de CO<sub>2</sub> et une utilisation des surfaces agricoles qui n'est pas en phase avec le contexte de menace de la sécurité alimentaire mondiale.

Nous proposons cinq grands axes pour sortir rapidement et durablement de notre dépendance aux énergies fossiles et nucléaire russes : sobriété, efficacité, énergies renouvelables, investissements privés et agriculture.

# **SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE**

La sobriété énergétique est la mesure qui nous permet de diminuer immédiatement nos importations d'énergies fossiles et donc d'empêcher de financer l'offensive militaire provoquée par Poutine en Ukraine.

#### L'énergie la plus sûre, la plus durable et la moins chère est celle qui n'est pas utilisée.

Les pouvoirs publics, les entreprises, les industries ont une vraie responsabilité pour développer cette sobriété énergétique. La consommation d'énergie pourrait être réduite de près de 30 % d'ici 2050 grâce à la sobriété dans ce secteur. Sur le court terme, il est aussi possible de mettre en veille certaines industries non essentielles et fortement consommatrices d'énergie.

Faire passer la vitesse sur autoroute de 130 km/h à 110 km/h réduit notre consommation de carburant de carburant de 25 %, pour une différence de temps de seulement 8 minutes pour 100 km. Un trajet en avion est 45 fois plus polluant qu'un voyage équivalent en TGV mais le secteur ne cesse de croître. De nombreuses villes n'ont pas suffisamment investi pour le développement des infrastructures cyclables ou la réduction de la place de la voiture en ville, ce qui rend les déplacements à vélo ou à pied parfois peu attractifs.

À cela s'ajoute la somme des actions individuelles qui constitue un véritable levier sur nos consommations d'énergie. Chaque geste compte. L'éco-conduite, en complément de la baisse de la vitesse, permet de réduire encore sa consommation de carburant. En réduisant la température de nos bâtiments de 1 degré, nous pouvons diminuer de 6,5 % nos importations de gaz russe.

- Forfait mobilités durables obligatoire dans les secteurs privé et public
- Jusqu'à 1000 euros de carburant par an pris en charge en cas de covoiturage
- Gratuité des transports en commun pour les jeunes et les familles en difficulté
- « Ticket liberté climat » ouvert aux 16-25 ans qui donnera un accès en illimité à l'ensemble des trains, transports en commun et vélos et voitures en libre-service
- Allongement de la durée légale de garantie pour allonger la durée de vie des appareils - et astreindre les fabricants de biens à proposer des pièces détachées pendant au moins 10 ans pour favoriser la réparation des produits
- Réduction de la vitesse maximale de 130 à 110 km/h sur les autoroutes
- Taxation du kérosène, carburant des riches, mesure qui pourrait rapporter 5 milliards d'euros
- Interdiction des trajets en avion quand il existe une alternative en train de moins de 4h
- Prêt d'un vélo à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui le souhaitent et renforcement des pistes cyclables sécurisées



# **EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

L'efficacité énergétique consiste à réduire la consommation d'énergie de nos équipements et de nos bâtiments en améliorant leur performance et à mieux réguler nos flux énergétiques, par exemple, avec des systèmes technologiques « intelligents ».

« L'efficacité énergétique doit être la priorité : chaque pour cent d'efficacité énergétique supplémentaire permet déjà d'économiser 2,6% d'importations de gaz. Pour cela, la Commission doit accélérer ses procédures d'autorisation pour les aides aux mesures d'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables. Les conservateurs de tous poils ont tort de vouloir profiter de la guerre en Ukraine pour préserver le vieux modèle qui nous a menés droit dans le mur. »

Dans l'Union européenne, il y a urgence à agir sur le secteur du bâtiment et sa rénovation profonde : aujourd'hui 75 % du parc immobilier européen est inefficace sur le plan énergétique et moins de 1 % de ce parc est rénové chaque année. Les passoires thermiques représentent 17 % du parc français. Rénover nos maisons, nos écoles, les bâtiments administratifs, etc., n'est pas juste important pour la planète, cela nous permet également de garantir notre sécurité énergétique, de pouvoir nous chauffer en hiver, nous protéger de la chaleur en été, de créer des emplois durables dans l'artisanat et de réduire nos factures.

Il faut également déployer rapidement des solutions de chauffage renouvelable comme la géothermie, les pompes à chaleur, réseaux de chaleur. En Suisse, où le parc immobilier représente 1/3 des émissions de CO<sub>2</sub>, le programme « Chauffez renouvelable » a créé un outil en ligne qui permet aux particuliers de calculer les coûts d'exploitation et d'investissement pour le changement vers un chauffage renouvelable et la réduction des émissions de CO, associée. L'Autriche a mis en place une interdiction de l'installation des chaudières au fioul depuis 2021 dans les nouveaux bâtiments et des chaudières à gaz pour 2035. L'Agence internationale de l'énergie considère que le remplacement de ces chaudières par des pompes à chaleur pourrait avoir un réel impact sur notre dépendance vis-à-vis de la Russie.

À cause de la précarité énergétique, de nombreuses familles françaises et européennes ne peuvent pas se chauffer en hiver. Du fait de la guerre en Ukraine, nous risquons de passer de 30 millions à 80 millions d'Européen•ne•s en situation de précarité énergétique.

- Réduire la consommation d'énergie de 45% d'ici 2030 (à la place de 36% actuellement prévu) conformément aux objectifs d'efficacité énergétique prévus au niveau européen. Rendre ces objectifs contraignants pour les États membres au niveau national.
- Accélérer le rythme des rénovations et de déploiement de chauffage renouvelable. Cibler les ménages modestes et prendre en charge à 100 % les travaux pour ces derniers.
- Dans l'immédiat, un chèque énergie de 400 euros doit être accordé aux 6 millions de familles les plus fragiles et un chèque de 100 euros doit être envoyé aux 15 millions de familles des classes moyennes
- Mise en place de mesures fiscales sur les bénéfices exceptionnels réalisés par les entreprises européennes du fait de la hausse des prix de l'énergie, comme proposé par la Commission européenne. Réinvestir les recettes dégagées vers la lutte contre la précarité énergétique.



# **ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Le retard accumulé ces dernières décennies pour le développement des énergies renouvelables nous place aujourd'hui dans une situation de réelle dépendance vis-à-vis de la Russie. Cette crise des énergies fossiles et l'envolée des prix associée est le résultat de choix politiques.



« Nous ne devons plus investir dans les énergies fossiles et si les États décident d'aides temporaires, ils doivent débourser au moins le même montant pour l'efficacité énergétique et les renouvelables! » Marie Toussaint

La compétitivité des énergies renouvelables n'est plus à démontrer, surtout aujourd'hui avec des records battus sur le prix du baril du pétrole ou le prix du gaz. La transition vers les énergies renouvelables ne permet pas uniquement de lutter contre le changement climatique, c'est une évidence d'un point de vue économique.

Comme souligné dernièrement par la Commission européenne, nous avons besoin de permis et procédures d'autorisations plus rapides et qui continuent à respecter les critères de durabilité. À euxseuls, les panneaux photovoltaïques sur les toitures pourraient produire 25 % de l'électricité de l'Union européenne.

Dans l'industrie, il est essentiel de mettre en place des solutions de chauffage renouvelables pour la chaleur industrielle à basse et moyenne température afin de ne plus dépendre du gaz fossile. De nombreuses technologies prêtes à être commercialisées comme les pompes à chaleur industrielles, la géothermie, les chaudières électriques ou l'électrification directe par les énergies renouvelables doivent être développées. Ces solutions ont un rendement énergétique 1 à 5 fois supérieur à celui de l'hydrogène obtenu à partir d'électricité.

La transition vers les énergies renouvelables ne pourra se faire qu'avec le soutien des citoyen•ne•s. Il est donc crucial de développer davantage de consultations et d'échanges avec les citoyen•ne•s autour des projets, notamment ceux à côté de chez eux. De nombreux citoyens se sont déjà engagés pour produire eux-mêmes leur énergie renouvelable : le premier parc éolien citoyen a été initié en 2010. 20 % de la demande énergétique européenne pourraient être satisfaite grâce à ce type de projet d'ici à 2030. Grâce aux écologistes et à la directive « renouvelables », les communautés citoyennes de l'énergie qui soutiennent les projets citoyens sont reconnues depuis 2018.

- Augmenter les objectifs européens de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique de 40% à 50% pour 2030. Rendre ces objectifs contraignants pour les États membres au niveau national.
- Développer les solutions de chauffage renouvelable dans l'industrie et fixer des objectifs pour 2030 pour les procédés reposant sur des températures basses et moyennes
- Rediriger les investissements actuellement réalisés en Russie par les entreprises énergétiques vers le développement des énergies renouvelables
- Renforcer la solidarité européenne en accélérant l'interconnexion électrique de l'Europe pour que chaque État puisse importer l'équivalent d'au moins 15% de sa production d'électricité
- Supprimer les barrières au développement de l'énergie citoyenne, notamment en ce qui concerne les permis
- Créer et soutenir au moins un projet d'énergie renouvelable citoyen d'ici 2023 par agglomération



# FIN DES INVESTISSEMENTS DANS LES ÉNERGIES RUSSES

Les citoyen•ne•s et autorités publiques ne portent pas à eux seuls la responsabilité de nos investissements énergétiques en Russie. Les entreprises et multinationales ont également un rôle à jouer. Alors que BP, Shell, Exxon Mobile et Equinor se sont retirés de Russie, TotalEnergies ne souhaite pas cesser ses engagements dans le pays et alimente la machine de guerre russe.

Il est temps pour les entreprises et les géants de l'énergie de stopper le greenwashing et de sortir, à l'échelle globale, de notre dépendance aux énergies fossiles. Pour cela, la suppression de l'acte délégué sur le gaz et le nucléaire dans la taxonomie est une priorité. La taxonomie se donne en effet pour objectif d'orienter les investissements vers les activités « vertes ». Les choix d'investissements des entreprises dans les projets et en matière de recherche et développement (R&D) sont cruciaux. En 2019, l'investissement privé en R&D sur les énergies fossiles était trois fois supérieur à celui pour les énergies renouvelables.

« Outre les énergies fossiles, l'industrie nucléaire russe est un outil important au service de la stratégie géopolitique de Poutine. De nombreux pays en Europe sont dépendants de la Russie pour construire ou prolonger des réacteurs nucléaires : la Biélorussie, la Bulgarie, la Finlande, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie et la France. » Michèle Rivasi



- > Fin des activités et des projets de TotalEnergies en Russie
- -> Contraindre les entreprises gazières européennes à participer au stockage de gaz avant l'hiver prochain
- Arrêt immédiat des investissements publics européens et nationaux dans des projets d'énergies fossiles et nucléaire
- Suppression de l'acte délégué de la Commission sur l'inclusion du gaz et le nucléaire dans la taxonomie verte
- Transparence sur les investissements réalisés par les entreprises européennes sur les projets et en R&D sur les énergies fossiles et les énergies renouvelables



# **UNE AGRICULTURE DURABLE ET SOUVERAINE**

La guerre en Ukraine illustre également la dépendance de notre production agricole aux énergies fossiles russes dont nous avons besoin pour les engrais de synthèse azotés. L'agriculture française utilise 3,7 millions de tonnes de cet engrais chaque année. Leur utilisation est interdite pour l'agriculture biologique. Et pour cause : de nombreuses solutions alternatives comme les légumineuses ou l'utilisation du compost existent ! Des solutions existent également pour un autre engrais dont nous dépendons : la potasse biélorusse.

En plus d'émettre, au niveau global, plus de gaz à effet de serre que l'aviation, les engrais ont aussi des effets dévastateurs sur les ressources naturelles. Les sols européens sont caractérisés par des excès en termes de nutriments qui provoquent des phénomènes comme les algues vertes en Bretagne ou Mar Menor en Espagne. L'eutrophisation de l'eau, du fait de l'incapacité des sols à absorber le trop plein d'engrais de l'agriculture intensive, a des conséquences très négatives pour la qualité de l'eau et la biodiversité. Les agriculteurs sont aussi pris dans un cercle vicieux. Ils dépensent toujours plus en engrais de synthèse pour en retirer de moins en moins de gains économiques.

#### Nos demandes

- Maintien et application des objectifs de la stratégie de la Ferme à la fourchette au niveau européen, notamment sur la réduction des engrais et l'objectif de 25 % de surfaces agricoles en bio dans l'Union européenne d'ici à 2030
- Réorientation des plans stratégiques nationaux de la Politique agricole commune
- Mise en place de dispositifs de soutien financier et d'accompagnement technique, dont un outil gratuit de diagnostic pour les agriculteurs de la teneur en nutriments de leurs sols, afin qu'ils puissent réévaluer les besoins d'appliquer des engrais de synthèse et réduire leurs dépenses
- Mise en œuvre d'un plan protéine européen visant à développer la production de légumineuses pour l'alimentation humaine mais aussi pour que nos élevages soient moins dépendants des importations pour l'alimentation animale



« Nous ne devons pas céder à l'instrumentalisation de la guerre en Ukraine par les lobbys de l'agriculture industrielle qui, avec un cynisme et une indécence rare, sont en train d'hypothéquer l'avenir des générations futures. C'est l'agriculture intensive qui nous conduit à la vulnérabilité actuelle et montre aujourd'hui toutes ses limites. » Benoît Biteau





# **CONTEXTE**

Présentée comme « énergie bas carbone », « énergie verte », « énergie propre », « énergie rose » même, quand il s'agit d'hydrogène fabriqué à partir d'électricité nucléaire, les lobbys ont réussi à adapter leur discours sur l'énergie nucléaire à la transition énergétique. Ils ont compris qu'entre des énergies fossiles, décrites comme polluantes et dangereuses pour le climat, et les énergies renouve-lables, vertes et essentielles pour l'avenir, il fallait que le nucléaire trouve sa place. Ils ont fait le choix du vocabulaire positif associé aux énergies renouvelables (et même de sa couleur, le vert !), tout en recentrant leurs moyens de communication contre les énergies renouvelables, désormais leurs principaux concurrents face à la disparition nécessaire des énergies fossiles du mix énergétique. À l'heure où la Commission européenne propose d'inclure le nucléaire (avec le gaz) comme énergie de transition dans la taxonomie verte, force est de reconnaître que les millions investis en lobbying à Bruxelles les ont « quelque peu » aidés à convaincre les décideurs et les décideuses européen•ne•s de l'indispensabilité de l'énergie nucléaire.

Mais ce discours comporte de nombreuses lacunes : l'énergie nucléaire n'est ni verte ni une solution pour le climat. Elle est tout simplement trop lente à mettre en place au regard de l'urgence climatique, trop chère et présente de nombreux problèmes de sûreté et de sécurité. Le nucléaire n'est pas adapté au changement climatique, ne respecte pas le principe « ne pas nuire » et n'est pas en phase avec nos besoins cruciaux d'indépendance énergétique.

« Le lobby nucléaire tente de nous vendre une recette miracle pour répondre au changement climatique, mais il s'agit de solutions trompeuses : des nouvelles centrales extrêmement coûteuses, qui prennent des décennies à être construites, qui sont impossibles à déployer en nombre suffisant pour avoir un réel impact sur le climat... et qui détournent les milliards d'euros que nous pourrions mettre dans les renouvelables et l'efficacité énergétique! »

Michèle Rivasi



# UNE ÉNERGIE TROP LENTE À METTRE EN PLACE

L'énergie nucléaire est confrontée à un problème d'échelle. Les 441 réacteurs nucléaires en fonctionnement dans 30 pays ne fournissent que 10 % de la production mondiale d'électricité et seulement un peu plus de 2 % de la consommation d'énergie finale de l'humanité. Cette différence entre électricité produite et énergie finale consommée est très importante car elle permet de relativiser l'idée de dépendance au nucléaire. Pour cela, il faut distinguer l'énergie - qui comprend l'électricité, le transport, le chauffage et le refroidissement - de l'électricité, qui ne représente qu'une partie de l'énergie. De plus, la consommation finale d'énergie représente le total de l'énergie consommée par les utilisateurs finaux tels que les ménages, l'industrie et l'agriculture. Les pertes et usages internes du système énergétique sont exclus, c'est-à-dire que l'énergie pour acheminer puis convertir l'uranium en électricité n'est pas comprise dans le cas du nucléaire. Ainsi, en France, si le nucléaire représente bien 70 % de l'électricité produite, il représente seulement 17 % de l'énergie finale.

Pour que l'énergie nucléaire pèse de façon significative sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, il faudrait **déployer**, **en quelques années**, **des milliers de nouveaux réacteurs**. Une perspective irréaliste, aussi bien sur le plan économique que technique ou géopolitique. Les inquiétudes quant au développement du nucléaire iranien ou même les risques de voir se construire des réacteurs dans des régions à forte instabilité politique prouvent que l'on ne peut développer le nucléaire de manière universelle. Nous avons, pourtant, besoin d'une solution énergétique déployable partout face au risque global que représente le changement climatique.

La création de nouvelles centrales nucléaires ne respecte plus les calendriers de construction. Alors que la mise en service initiale était prévue pour 2012 pour l'EPR de Flamanville, il ne sera finalement pas terminé avant 2023 (s'il n'y pas de retard supplémentaire). L'EPR du Royaume-Uni, lancé en 2016, ne sera pas prêt avant 2027 et l'EPR qui vient, enfin, d'être achevé en Finlande a pris 12 ans de retard.

Le GIEC affirme qu'il nous reste 3 ans pour que les émissions atteignent leur pic et diminuent de près de moitié d'ici 2030 par rapport à 2019. Après, il sera trop tard. Pour faire simple, d'ici à 2030, nous devons réduire nos émissions de 43 % pour pouvoir rester dans ce que les scientifiques appellent « un monde vivable ». Dans la tendance actuelle, et si les pays respectent leurs engagements climatiques (ce qui est peu probable), nous allons connaître une augmentation des émissions de 16 %. C'est pourquoi, la sobriété et l'efficacité énergétique ont un rôle encore plus important à jouer que la seule production décarbonée d'électricité. Des centrales nucléaires qui ne seront pas prêtes avant 2035-2040 ne pourront pas nous permettre d'atteindre nos objectifs pour 2030 : elles arriveront tout simplement trop tard.

# **UNE ÉNERGIE QUI COÛTE TROP CHER**

Qu'il s'agisse de l'extraction d'uranium, de la construction des centrales, de leur fonctionnement, de leur démantèlement ou de la gestion des déchets nucléaires, le nucléaire coûte cher, toujours plus cher. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) affirme que le développement d'une filière EPR ne serait pas compétitif d'un point de vue économique. La construction d'un seul réacteur supplémentaire de nouvelle génération en 2030 nécessiterait 4 à 6 milliards d'euros de soutien public en raison des coûts trop élevés de la filière. D'ailleurs, on le voit déjà avec l'EPR de Flamanville : d'un coût initial de 3,5 milliards d'euros, nous sommes aujourd'hui passés à une estimation à 12,7 milliards selon EDF et 19 milliards selon la Cour des comptes qui tient compte d'autres dépenses ayant lieu avant toute mise en service. L'extension de la durée d'exploitation de nos centrales et le renforcement de leur sûreté suite à l'accident de Fukushima sont aussi très coûteux : la facture pourrait atteindre 100 milliards d'euros d'ici à 2030.

Lorsqu'une centrale arrive en fin de vie, il faut la démanteler. EDF a évalué le coût de ce démantèlement à 75 milliards d'euros, mais n'a provisionné que 36 milliards d'euros pour régler cette note. Et ce coût est même sous-estimé, d'après une mission parlementaire et la Cour des comptes : l'entreprise (détenue à 85 % par l'État français) a « oublié » que la plupart des réacteurs devront être démantelés en même temps, ce qui exigera de multiplier le matériel et les équipes, le coût de la remise en état des sols n'est pas intégré, ni celui du retraitement du combustible usagé ou du reclassement des employés licenciés. D'ailleurs, les premières expériences n'augurent rien de bon : selon la Cour des comptes, le démantèlement de la centrale de Brennilis, en Bretagne, a vu ses coûts multipliés par 35 par rapport au coût initial, prévu à 24 millions

La gestion et le stockage des déchets radioactifs atteint également des prix exorbitants, régulièrement revus à la hausse. À lui seul, le projet Cigéo d'enfouissement des déchets radioactifs Haute Activité - Vie Longue (HA-VL) devrait coûter entre 25 et 35 milliards d'euros. C'est sans compter le coût des installations de stockage pour les déchets radioactifs de Faible ou Moyenne Activité - Vie Longue (FA-VL et MA-VL).

La prolongation du parc nucléaire au-delà de 40 ans retarde inévitablement la transition énergétique. Les sommes d'argent public investies pour le nucléaire sont astronomiques et régulièrement sous-évaluées. Surtout, tout cet argent public investi est détourné du développement des énergies renouvelables, alors que la France est le seul pays de l'UE n'ayant pas atteint ses objectifs d'énergies renouvelables pour 2020. En 2019, les pouvoirs publics n'ont investi que 2,4 milliards d'euros pour la production d'électricité renouvelable, c'est très peu au regard de ce qui a été investi dans le nucléaire.

# **UNE ÉNERGIE PAS SÛRE**

L'énergie nucléaire est souvent dépeinte en opposition aux énergies renouvelables comme pilotable et disponible en continu.

Loin de la grande fiabilité toujours mise en avant par les lobbys nucléaires, les centrales nucléaires multiplient les incidents en matière de sûreté, ce qui engendre l'arrêt de nombreux réacteurs, avec de réelles conséquences pour l'approvisionnement en électricité.

En février 2022, aux 4 réacteurs arrêtés du fait de problèmes de sûreté, se sont ajoutés 3 autres réacteurs pour des problèmes identiques de corrosion sur des systèmes de sécurité. Au total, c'est désormais 50 % du parc nucléaire français qui est donc à l'arrêt. Ce n'est malheureusement pas un cas isolé puisqu'en 2016, 7 réacteurs sur 58 étaient à l'arrêt suite à des problèmes liés aux générateurs de vapeur. En 2022, pour la première fois, un cadre d'EDF, ancien membre de la direction de la centrale de Tricastin, tire la sonnette d'alarme. Il décide de briser le silence et de saisir la justice pour dénoncer ce qui, selon lui, s'apparente à une « politique de dissimulation » d'incidents et d'écarts en matière de sûreté. Cette dissimulation est d'autant plus inquiétante que la standardisation du parc français nous expose à des failles de sûreté génériques, qui pourraient entraîner la mise à l'arrêt en cascade des réacteurs identiques.

Les risques d'incidents ne concernent pas uniquement les centrales nucléaires.

Les piscines d'entreposage du combustible usé sont particulièrement vulnérables aux attaques extérieures comme le montre l'action de Greenpeace sur la piscine de la Hague.

Les transports de déchets radioactifs dangereux par trains ou par camions peuvent aussi faire l'objet d'accidents et sont facilement repérables.

Même pour le stockage sous terre, les risques sont réels. En cas d'incendie dans le site Cigéo d'enfouissement des déchets radioactifs, il faudrait autant de temps pour retirer les déchets nucléaires que le temps mis pour les entreposer soit... plusieurs années. Cigéo, par conception, ne peut pas fonctionner avec des galeries contaminées sous terre en raison de la nécessaire ventilation car ces contaminations seraient directement évacuées dans l'environnement.

Le précédent de l'incendie du centre de stockage de déchets toxiques Stocamine, en Alsace, nous a pourtant démontré que la réversibilité était un mythe. En enfouissant nos déchets à haute profondeur, nous risquons de perdre le contrôle de leur gestion. Surtout, sur le très long terme (plusieurs centaines ou milliers d'années), le problème de la mémoire du lieu d'enfouissement de ces déchets hautement dangereux se pose : comment s'assurer que nos lointains descendants se souviennent de ce risque situé à 500 mètres sous leurs pieds ? Auront-ils les ressources et les compétences pour le gérer ? Est-il éthique de leur confier la gestion de déchets qu'ils n'ont pas créés ?

Enfin, la situation en Ukraine nous démontre chaque jour les risques associés au nucléaire civil, risques sur lesquels nous ne pouvons fermer les yeux plus longtemps. Le problème ne vient pas tant des risques de missiles tirés sur des centrales (bien que nous ayons pu constater qu'ils étaient réels), mais de la coupure d'électricité qui peut empêcher la mise à l'arrêt et le refroidissement des réacteurs en toute sécurité. Ce risque est véritable pour chacun des réacteurs nucléaires à travers le monde.

# UNE ÉNERGIE INADAPTÉE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une centrale nucléaire a en permanence besoin d'eau en grande quantité pour refroidir les réacteurs. C'est la raison pour laquelle quasiment toutes les centrales sont installées à proximité immédiate d'un cours d'eau ou de la mer.

Cela pose un double problème dans le cadre du changement climatique : d'une part car les quantités d'eau requises ne pourront être mobilisées en période de sécheresse, d'autre part car l'eau rejetée par les centrales est à une température élevée ce qui n'est pas sans conséquence pour la faune, la flore et l'équilibre physique et biologique du cours d'eau ou de la mer. Certains réacteurs ont déjà dû être mis à l'arrêt de ce fait, pour éviter de perturber les écosystèmes et permettre un partage équitable de l'eau avec les autres usages, notamment agricoles. Pour les réacteurs de la centrale de Chooz, ce n'est pas du fait des contraintes pour la biodiversité que l'arrêt était nécessaire, mais du fait d'une eau trop chaude et en trop faible quantité. Une réalité inquiétante au regard de la multiplication des canicules.

La catastrophe de Fukushima a mis en évidence le manque d'investissement et de préparation des centrales face aux situations extrêmes. Elle a révélé la possibilité qu'une conjonction d'événements extrêmes touche simultanément plusieurs réacteurs, ce à quoi aucune centrale n'était préparée. En 1999, la centrale du Blayais près de Bordeaux a frôlé la catastrophe lors de la tempête Martin : les terrains contigus au bâtiment abritant le réacteur avaient été inondés par des vagues qui étaient passées par-dessus la digue et l'accès des secours à la centrale était entravé par les inondations. Sur 58 réacteurs nucléaires en France, une vingtaine sont exposés à des risques d'inondation. Au-delà des événements climatiques extrêmes, la montée du niveau de l'eau liée au changement climatique est un problème pour la sûreté des centrales nucléaires.

Moins spectaculaire mais tout aussi problématique, les méduses prolifèrent à cause du réchauffement des océans et entraînent l'arrêt de nombreux réacteurs. De l'Écosse, en passant par Israël, le Japon, les États-Unis, les Philippines, la Corée du Sud ou la Suède, le monde entier est affecté par ce phénomène qui pourrait s'amplifier à l'avenir. Face à tous ces aléas, le nucléaire est loin d'être aussi pilotable que l'on voudrait nous le faire croire.

# UNE ÉNERGIE QUI NE RESPECTE PAS LE PRINCIPE « NE PAS NUIRE »

Dans un rapport récent remis à la Commission européenne, un groupe d'expert a conclu que l'énergie nucléaire ne respectait pas le principe de « do no significant harm » (« ne pas nuire ») basé sur 6 critères différents. La conclusion des experts est sans appel : le nucléaire ne permet pas d'assurer un usage durable de l'eau et sa protection, la transition vers une économie circulaire, la prévention de pollution et la protection des écosystèmes.

L'industrie nucléaire constitue un véritable fardeau pour les générations futures. Avec des déchets nucléaires à gérer sur des centaines de milliers d'années, dont une quantité non négligeable consiste en des déchets hautement radioactifs particulièrement dangereux, le nucléaire ne peut être perçu comme une énergie d'avenir. Plus de 60 ans après le lancement du programme nucléaire français, l'ampleur du défi de la gestion des déchets radioactifs n'est toujours pas reconnue et il n'existe pas, à ce jour, de solution viable pour les déchets de haute activité. En effet, des vulnérabilités, des lacunes et des obstacles ont déjà été identifiés par trois avis officiels pour le projet d'enfouissement des déchets Cigéo.

Loin d'être un problème du futur, pour lequel de miraculeuses solutions technologiques étaient censées voir le jour, la gestion des déchets nucléaires pose problème aujourd'hui. Les bassins de stockage du combustible usé, qui servent à refroidir le combustible pendant plusieurs années, arrivent à saturation en France. En l'absence de nouvelles capacités d'entreposage, la saturation des piscines aura lieu à l'horizon 2030. Seulement, personne ne veut de ces piscines à haut risque à proximité de son lieu d'habitation.



# UNE ÉNERGIE QUI NE RÉPOND PAS À NOS BESOINS CRUCIAUX D'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE

Si le maintien du nucléaire retarde la transition énergétique, il retarde aussi notre indépendance énergétique.

Aujourd'hui, la totalité de l'uranium qui nous permet de faire fonctionner nos centrales est importée. Ces importations se font aux prix de compromissions avec des dictateurs et au mépris de la santé des populations locales. Au Niger, par exemple, l'extraction d'uranium génère avec des poussières radioactives, empoisonne l'eau et la nourriture et affecte la santé des habitantes et des habitants jusque dans leurs maisons, construites avec la terre des mines.

Du fait de notre dépendance à l'uranium russe, nous participons actuellement au financement de la guerre de Poutine en Ukraine. La Russie représente 20 % des approvisionnements en uranium de l'Union européenne et 18 réacteurs de technologie russe sont en fonctionnement dans cinq pays de l'Union. La France achète 20 % de son uranium au Kazakhstan, régime directement soutenu par Poutine qui y a dernièrement réprimé des manifestations en faveur de la démocratie.

Notre pays a relancé, en 2018, une activité d'exportation d'uranium de retraitement vers un site nucléaire de Rosatom - société d'État créée par Poutine en 2007 - en Sibérie. La France a aussi signé fin 2021 un accord stratégique de coopération à long terme avec Rosatom.

Le lobby nucléaire tente, par tous les moyens, de cacher cette réalité, en faisant des tours de passe-passe statistiques : il s'agit de compter en tant qu'énergie primaire la chaleur émise par le réacteur plutôt que le combustible utilisé pour le faire fonctionner. Et voilà, plus de problème d'importation d'uranium! Le ministère de la Transition écologique le reconnaît lui-même : si nous incluons l'uranium dans les calculs d'indépendance énergétique, nous passons d'un niveau d'indépendance de 50 % à 12 % et seule la contribution des énergies renouvelables dans la production nationale nous permet d'atteindre ce chiffre.

Pour répondre à ces critiques sur son « carburant », le lobby nucléaire a donc choisi de construire un nouveau discours sur la dépendance des énergies renouvelables aux terres rares. Il faut souligner que la nature de la dépendance n'est pas la même : une fois installés, les éoliennes et les panneaux solaires fonctionnent seuls. Mais, même sur le point des terres rares, l'argumentation reste faible. L'ADEME a confirmé qu'aucune technologie solaire photovoltaïque actuellement commercialisée n'utilise de terres rares, que seuls 3 % des éoliennes terrestres dépendent de 2 terres rares (et pas du cobalt) pour leurs aimants permanents. Elle assure qu'une éventuelle tension forte sur les terres rares ne semble pas devoir compromettre le développement de l'éolien.



Hydrogène gris, hydrogène bleu, hydrogène vert, hydrogène rose... avec sa palette de couleur, le lobby du gaz a réussi son pari : il a su détourner l'attention de ses émissions pour continuer à bénéficier des investissements européens et internationaux. Décryptage de son arme de séduction massive : l'hydrogène, énergie fabriquée à 76 % à partir de... gaz.

# UNE PALETTE DE COULEURS POUR MAQUILLER LES ÉMISSIONS DU SECTEUR

La production d'hydrogène est polluante. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), 99 % de la production d'hydrogène est basée sur les énergies fossiles : au niveau mondial, 6 % du gaz et 2 % du charbon produits servent pour produire de l'hydrogène. Chaque année, 70 millions de tonnes d'hydrogène sont produites pour le raffinage du pétrole, la production d'ammoniac, de méthanol et d'acier. Cette production engendre autant d'émissions de CO<sub>2</sub> que le Royaume-Uni et l'Indonésie réunis.

Développer massivement cette technologie et l'étendre à d'autres secteurs comme les voitures et le chauffage n'est donc clairement pas la meilleure des idées pour lutter contre le réchauffement climatique. Pourtant, les industries fossiles ont réussi à diffuser l'idée que l'hydrogène serait LA solution énergétique, en communiquant principalement sur le résultat de la production : l'hydrogène, qui n'émet pas de CO<sub>2</sub> lorsqu'il est utilisé. Il leur aura suffi de développer la palette magique de couleurs pour faire oublier que l'hydrogène est quasiment exclusivement fabriqué à partir d'énergies fossiles. Le (mauvais) tour est joué!

Les couleurs, surtout celles qui sont positivement connotées (bleu, rose, vert) masquent la réalité : sur toutes les façons possibles de produire de l'hydrogène, seule une provient de l'électricité renouvelable.

Pour les catégories noire, grise et bleue, il faut parler d'hydrogène produit à partir d'énergie fossile et ne pas faire le raccourci de la couleur, qui arrange l'industrie.

Cette dernière va même plus loin que ce simple jeu de couleur : pour mettre en avant l'hydrogène fossile produit à partir de gaz capté puis stocké (très proche en termes d'émission de celui produit à partir du gaz), elle l'associe à l'hydrogène basé sur l'électricité renouvelable et forme une nouvelle catégorie : l'hydrogène propre!

#### La palette de couleurs de l'hydrogène



hydrogène noir, fabriqué à partir de charbon ou de lignite (23 % de la production actuelle)



hydrogène gris, fabriqué à partir de gaz (76 % de la production actuelle)



hydrogène bleu, fabriqué à partir de gaz, mais avec captage et enfouissement du CO<sub>2</sub> émis lors de la production

(bilan carbone inférieur de seulement 9 à 12 % par rapport au gris, et impossibilité de garantir un stockage géologique sur le long terme)



hydrogène rose, fabriqué à partir de nucléaire



hydrogène vert, fabriqué à partir d'électricité renouvelable

#### QUEL FUTUR POUR L'HYDROGÈNE BASÉ SUR L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE?

L'industrie a su jouer sur la promesse de développer en priorité l'hydrogène produit à partir d'électricité renouvelable (ci-après « hydrogène renouvelable »), tout en utilisant l'hydrogène basé sur les énergies fossiles pour la « transition ».

La période de transition n'est toutefois pas précisée. Et pour cause : il sera impossible à l'avenir de satisfaire l'intégralité de la demande en hydrogène uniquement à partir d'hydrogène renouvelable. Il faudra donc continuer à se servir du gaz. Les chiffres avancés par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) sont très clairs : si les 70 millions de tonnes annuelles d'hydrogène produites devaient l'être uniquement à partir d'électricité (renouvelable et non renouvelable), cela nécessiterait la consommation annuelle d'électricité de toute l'Union européenne.

Même sans augmenter notre production d'hydrogène,

nous ne disposons pas des capacités d'énergies renouvelables nécessaires pour produire cet hydrogène et nous ne les aurons pas non plus à l'avenir. Actuellement, seulement 0,1 % de la production d'hydrogène se fait par électrolyse, c'està-dire en utilisant de l'électricité (pas forcément de l'électricité renouvelable).

Cela ne veut pas dire que l'hydrogène renouvelable n'a aucun avantage pour l'avenir : l'énergie peut être stockée et redistribuée sur le réseau quand on en a besoin. Elle peut aussi servir pour réduire les émissions des industries lourdes comme l'acier ou celles de l'aviation ou du transport maritime. Mais c'est une énergie précieuse, qui ne doit pas être utilisée pour se déplacer en voiture ou chauffer sa maison.

Parler d'hydrogène renouvelable ne peut nous faire oublier la réelle volonté du lobby du gaz : continuer à bénéficier de financements publics massifs pour développer une énergie qui sera, à moyen et long terme, principalement produite à partir de gaz.



« La stratégie hydrogène de l'Union européenne va mener à un accaparement des ressources des pays du Maghreb au bénéfice de l'Union européenne seule et à l'encontre des objectifs de développement durable.

Les exportations d'hydrogène vers l'Union européenne sont un non-sens environnemental, social, économique, politique et écologique. Il faut empêcher cette dynamique illusoire et assurer qu'aucun instrument financier dédié au développement ne finance ces projets d'exportation d'hydrogène. »
Michèle Rivasi

## LE DÉTOURNEMENT DE RESSOURCES POUR LES BESOINS DES EUROPÉEN·NE·S

La stratégie hydrogène de l'Union européenne visant à augmenter considérablement l'utilisation d'hydrogène renouvelable n'est pas réaliste et nuira à l'accès à l'eau, à la terre et à une énergie propre et abordable, tout en impactant les objectifs sociaux et l'économie des pays partenaires.

La Commission envisage, en effet, d'importer 40 GW d'hydrogène renouvelable d'ici 2030, principalement du Maghreb. Cela impliquerait d'utiliser 20 millions de m³ d'eau pure pour réaliser cet hydrogène renouvelable, dans une région déjà fortement impactée par le réchauffement climatique et sous stress hydrique. Surtout, la production d'hydrogène renouvelable pour l'exportation constitue un énorme gaspillage de l'énergie renouvelable de ces pays, qui pourrait, au contraire, être consacrée au développement local et à la réalisation de leurs propres objectifs climatiques. Le gaspillage vient notamment du fait que le processus de production, de stockage puis de transport de l'hydrogène est extrêmement inefficient. Par exemple, en tant que moyen de stockage pour l'électricité, l'hydrogène fournit seulement 37 % de l'énergie nécessaire pour sa production, ce qui équivaut à gaspiller 60 % de l'énergie renouvelable utilisée pour sa production. De plus, l'hydrogène renouvelable est excessivement onéreux à produire (11 fois plus cher que le gaz) et surtout à transporter.

« Le GIEC nous le dit, rapport après rapport, nous n'avons plus le temps d'attendre. L'industrie a trop souvent bénéficié de passe-droits et ce ne peut être à nouveau le cas pour l'hydrogène. Son inclusion dans le Mécanisme d'ajustement



carbone aux frontières est essentielle car elle évite de déplacer la pollution associée à sa production à sa production en dehors de l'Union européenne et elle permet de renforcer la production d'hydrogène issue des renouvelables. » Yannick jadot

# L'HYDROGÈNE DANS LE MÉCANISME D'AJUSTEMENT CARBONE

Les institutions européennes négocient en ce moment le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) dont l'objectif est de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux importations dans l'Union européenne, qui ne cessent d'augmenter.

Il y a, en effet, peu d'intérêt à réduire notre empreinte carbone, si c'est pour **déplacer notre pollution en dehors de l'Union européenne**. Nous sommes en faveur d'un MACF ambitieux, couvrant un nombre important de secteurs, y compris celui de l'hydrogène. C'est également la position du Parlement et des ONG environnementales, mais, malheureusement, ce n'est pas celle défendue par la Commission et les États membres.

Le MACF proposé couvrira les secteurs très consommateurs en énergie, pour lesquels la réduction des émissions est difficile : le fer, l'acier, le ciment, l'aluminium, les engrais et l'électricité. Nous considérons que l'hydrogène entre également dans cette catégorie de secteurs, du fait de ses fortes émissions en CO<sub>2</sub>. Grâce au MACF, tous les producteurs d'hydrogène fossile désireux de le vendre dans l'Union européenne, devront payer un prix carbone pour ce faire, rendant ainsi leur production d'origine fossile moins attractive sur le marché.

Rappelons qu'aujourd'hui, rien n'est prévu pour empêcher le développement d'hydrogène à base d'énergies fossiles, l'ajustement carbone étant une nouvelle législation européenne.

# HYDROGÈNE RENOUVELABLE ET AVIATION ET LE TRANSPORT MARITIME

Les secteurs de l'aviation et du transport maritime, pour lesquels il est difficile de réduire les émissions, sont deux exemples d'une application pertinente de l'hydrogène renouvelable.

Contrairement aux voitures, pour lesquelles l'utilisation d'hydrogène renouvelable n'a pas de sens, ces secteurs sont difficiles à convertir aux moteurs électriques.

Dans le cas du secteur maritime, l'hydrogène renouvelable et son dérivé, l'ammoniac, auxquels s'ajoutent les systèmes de propulsion comme la propulsion à voile, sont les seuls carburants alternatifs durables pour le transport maritime longue distance. L'électrification ou les systèmes de propulsions doivent être priorisés pour les transports maritimes de courte distance.

Pour l'aviation, l'utilisation de l'hydrogène renouvelable ou des carburants de synthèse est plus pertinente que l'utilisation de biocarburants, qui sont responsables de la déforestation et de la destruction de la biodiversité, notamment au Brésil ou en Indonésie.

L'électrification directe reste, néanmoins, beaucoup plus efficace dans le cas du transport en camion que l'hydrogène. En effet, par électrification, 23 % de l'électricité renouvelable utilisée est perdue lors du processus, contre 67 % pour l'hydrogène renouvelable. L'hydrogène renouvelable pourrait seulement être envisagé dans le cas de camions très lourds et sur de longues distances.

Néanmoins, même pour l'aviation et le secteur maritime, l'hydrogène renouvelable ne peut en aucun cas servir d'excuse pour empêcher de repenser le secteur du tourisme et du transport, notamment les vols low cost et le transport maritime à l'étranger de biens qui peuvent être produits localement.

« L'hydrogène renouvelable apparaît comme une solution pour l'aviation et le secteur maritime. Mais il nous faut avant tout repenser nos modes de déplacement et investir massivement, dès aujourd'hui, dans des industries d'avenir comme les transports publics, les trains et les vélos. » Karima Delli

#### L'HYDROGÈNE DANS LA DIRECTIVE ÉNERGIES RENOUVELABLES

En 2021, dans son rapport d'initiative sur la Stratégie hydrogène, le Parlement européen s'est exprimé en faveur de l'hydrogène produit à partir du gaz puis capté, malgré l'opposition du groupe Verts/ ALE. Un positionnement qui affecte aujourd'hui d'autres dossiers comme la révision de la directive sur les énergies renouvelables qui fixe des objectifs contraignants à atteindre pour le développement des énergies renouvelables. La droite, en charge du dossier, propose désormais d'inclure un objectif de 10 % d'hydrogène produit à partir d'énergie nucléaire ou de gaz (la version captée) pour 2030. Un objectif d'autant plus problématique qu'il serait contraignant et que ni le gaz ni le nucléaire n'appartiennent à la catégorie des énergies renouvelables. Pourtant, dans leur cas, on observe que la même rhétorique de « faible teneur en carbone » est mise en avant. Pourtant, l'hydrogène produit à partir de gaz capté puis stocké a des émissions 20 % plus élevées que celles générées par la combustion du gaz naturel pour le chauffage. Et, dans tous les cas, c'est du gaz qui est utilisé. Un tel changement de la directive menace directement le développement des énergies renouvelables. C'est d'autant plus aberrant dans le contexte de la guerre en Ukraine qui a fait éclater au grand jour notre dépendance au gaz russe, dépendance que nous aurions pu éviter si nous avions développé les énergies renouvelables plus tôt.



« Nous ne pouvons accepter que l'hydrogène fossile ou nucléaire soit considéré comme une énergie renouvelable : ce serait une aberration écologique et une faute politique. Aggraver notre

dépendance au gaz, qu'il soit russe ou Qatari, n'est une solution ni pour l'UE, ni pour la planète. » Damien Carême





# LA TAXONOMIE, C'EST QUOI?

La taxonomie, c'est le règlement de l'Union européenne qui établit un système de classification permettant de dresser la liste des activités économiques durables sur le plan environnemental. L'idée est que les investissements financiers du secteur privé dans des activités vertes répondent à des critères scientifiques stricts pour démontrer leur contribution substantielle à des objectifs environnementaux.

Il n'a jamais été prévu qu'elle soit « obligatoire » pour les acteurs financiers : l'objectif est de permettre aux entreprises qui investissent selon les critères de la taxonomie de pouvoir le signaler (comme pour un label en quelque sorte).

Les écologistes auraient préféré qu'elle soit accompagnée d'une taxonomie « brune », interdisant certains investissements, position qui n'a malheureusement pas été retenue par la Commission l'an dernier.

Bien que destinée aux acteurs privés, la taxonomie est citée dans de nombreux textes publics : plusieurs fonds européens se basent sur ses critères pour de futurs investissements (règlement sur les infrastructures gazières, fonds régionaux, fonds de relance...).

#### L'acte délégué gaz-nucléaire : la décrédibilisation de la taxonomie

Malheureusement, plusieurs activités dites « de transition » ont été intégrées dans la taxonomie, avec l'argument qu'il faut aider ces secteurs à transitionner. La taxonomie n'ayant déjà pas pour but d'interdire ou d'autoriser des activités, intégrer des activités « de transition » néfastes pour la planète est un non-sens qui décrédibilise la taxonomie entièrement.

Par ailleurs, depuis des mois, le gouvernement français s'est allié avec les pays européens « pro-gaz » à travers un accord « *Je soutiens ton gaz si tu soutiens mon nucléaire* » pour que ces deux énergies soient intégrées dans la taxonomie européenne!

Relancer les investissements gaziers et nucléaires n'a rien d'une transition, mais constitue plutôt une attaque en règle contre le climat!

Cet accord est la porte grande ouverte aux investissements publics et privés dans le nucléaire et le gaz fossile. Nos fonds publics, censés être exemplaires, risquent ainsi d'être dévoyés : demain, c'est l'argent du contribuable qui pourra financer des projets climaticides, sous couvert de label vert.

La Commission européenne mine ainsi considérablement la crédibilité de l'Union européenne et de son Pacte vert.

« Quand les États membres utilisent la plume des lobbys, c'est le climat, la justice sociale et la démocratie qui reculent. » Marie Toussaint

## **UN PEU DE CONTEXTE**

Le 21 avril 2021, la Commission européenne a adopté un premier acte délégué sur les activités durables en faveur de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets. Ce premier acte délégué a introduit un seuil clair d'émissions de gaz à effet de serre tout au long du cycle de vie inférieur à 100 g de CO2 par kWh pour la production d'électricité, de chaleur et pour le refroidissement, quelle que soit la technologie utilisée. Le premier acte délégué excluait donc la production d'énergie à partir de gaz, de nucléaire et d'énergies fossiles, mais s'engageait à revenir sur ces deux activités dans un acte délégué complémentaire. Cette taxonomie est pleinement appliquée depuis le 1 janvier 2022 car ni le Conseil ni le Parlement européen ne s'y sont opposés.

La Commission a adopté son projet final d'acte délégué complémentaire sur le gaz, le nucléaire et les énergies fossiles le 2 février 2022, malgré les critiques de plusieurs États membres et eurodéputé·e·s.

Dans le projet d'acte délégué complémentaire, la Commission propose d'inclure de nombreuses activités liées au gaz, au nucléaire et aux énergies fossiles en tant qu' « activités transitoires » au titre de l'article 10, paragraphe 2, du règlement établissant la taxonomie.

# **QU'Y A-T-IL SUR LE GAZ ET LE NUCLÉAIRE?**

#### Le gaz

Dans la proposition de la Commission européenne, les investissements dans le gaz reçoivent un label vert si le permis de construction d'une usine à gaz (centrale électrique à gaz, cogénération, chauffage et refroidissement à gaz) est délivré avant la fin de 2030 et si elle est convertie en une forme de gaz propre, comme l'hydrogène, d'ici à 2035. Mais il existe toutes sortes d'échappatoires que les centrales électriques polluantes peuvent utiliser pour obtenir un label vert.

#### Qu'en pensent les écologistes?

La construction de nouvelles centrales électriques, la cogénération ou le chauffage urbain utilisant du gaz fossile est un **non-sens climatique** et donc en contradiction même avec l'objet de la taxonomie :

- Les nouveaux investissements dans le gaz fossile ne correspondent pas à une trajectoire de 1,5 °C. La trajectoire « Net Zero by 2050 » (en anglais) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) confirme qu'il ne devrait pas y avoir de nouveaux investissements dans l'approvisionnement en combustibles fossiles si nous voulons parvenir à zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050.
- Une dérogation est accordée aux centrales électriques au gaz qui émettent jusqu'à 270 g de CO² par kWh pour être étiquetées comme activités de transition si elles n'émettent pas plus de 550 kg de CO² par kW par an en moyenne sur 20 ans : cela signifie que les centrales à gaz conventionnelles polluantes lourdes (émettant environ 450 g de CO² par kWh) pourraient toujours être éligibles si elles fonctionnent moins de 1 400 heures par an en moyenne.
- La Commission n'a pas démontré qu'il n'existait pas d'alternative technologiquement ou économiquement viable au passage du charbon au gaz.

#### Le nucléaire

Dans la proposition de la Commission européenne, la construction de nouvelles centrales nucléaires et l'exploitation des centrales existantes sont toutes deux qualifiées de durables. Pour l'énergie nucléaire, la condition pour obtenir un label vert est la disponibilité de fonds pour le stockage des déchets nucléaires et le démantèlement de la centrale nucléaire. La Commission européenne exige une solution définitive pour le stockage permanent des déchets nucléaires hautement radioactifs d'ici 2050.

Les nouvelles centrales nucléaires pour lesquelles les autorisations seraient accordées d'ici à 2050 ne fonctionneraient qu'au cours de la seconde moitié de ce siècle, tandis que les émissions mondiales de GES devraient déjà être réduites à zéro d'ici à 2050 si nous voulons limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C : elles arriveraient de toute façon trop tard.

#### Qu'en pensent les écologistes?

Le caractère « transitoire » de l'énergie nucléaire est évidemment très discutable, étant donné que les déchets nucléaires de haute activité restent hautement radioactifs pendant des milliers d'années.

- La durée de vie moyenne d'une centrale nucléaire est actuellement d'environ 40 ans. Cela signifie donc que la proposition visant à autoriser la construction de nouvelles centrales pour lesquelles des autorisations ont été accordées d'ici à 2045 permettrait de facto à ces installations de fonctionner jusqu'en 2100 environ.
- La Commission n'a pas démontré qu'il n'existait pas « de solution de remplacement à faible intensité de carbone réalisable d'un point de vue technologique ou économique ». Or, de nombreuses études montrent que les énergies renouvelables sont en fait moins chères que l'énergie nucléaire et qu'elles peuvent facilement être déployées à grande échelle si elles sont combinées avec des réseaux intelligents et des technologies de stockage.
- Le coût élevé de l'énergie nucléaire entrave le développement et le déploiement de solutions de substitution à faible intensité de carbone telles que les énergies renouvelables.

# **LE RÔLE DES LOBBYS**

Lorsque la Commission européenne a proposé le premier acte délégué concernant les questions énergétiques, le gaz et le nucléaire étaient exclus du texte. Les lobbys du gaz et du nucléaire ont fait pression pour que ces activités entrent dans la taxonomie et puissent ainsi être cataloguées « vertes » et bénéficier de fonds. Parmi les promoteurs de cet accord se trouve la France d'Emmanuel Macron qui a, notamment, fortement poussé pour l'inclusion du nucléaire dans la taxonomie. La France s'est alliée avec plusieurs États d'Europe de l'Est, dont la Hongrie de Viktor Orbán ou la Pologne du Fidesz, afin de ficeler un accord permettant de pousser le gaz et le nucléaire dans la taxonomie : « Je soutiens ton gaz si tu soutiens mon nucléaire ».

La taxonomie n'aurait intégré ni le gaz ni le nucléaire sans l'activisme du gouvernement français, pour lequel il s'agit de financer son très dispendieux plan de relance du nucléaire qui devrait coûter, a minima, 150 milliards d'euros. Sans taxonomie, il serait en effet encore plus difficile, voire impossible, de trouver les financements nécessaires à la construction de six nouveaux EPR et d'une série de mini réacteurs.

# L'IMPACT SUR LE SECTEUR PUBLIC

Si la taxonomie était initialement prévue pour réorienter les flux privés, personne n'est dupe. Les références à la taxonomie se sont subrepticement immiscées dans une grande partie des textes européens cadrant des investissements publics, comme par exemple la réglementation sur les infrastructures énergétiques (RTE-E), le fond de relance ou encore les fonds régionaux : tous se réfèrent aux critères de la taxonomie (qui n'était pas encore adoptée au moment de l'adoption de ces textes) pour l'utilisation des fonds européens dans telle ou telle activités.

Avec cet acte délégué sur le gaz et le nucléaire, nos fonds publics, censés être exemplaires, risquent d'être dévoyés : demain c'est l'argent du contribuable qui pourra financer des projets climaticides, sous couvert de label « vert ». La Commission européenne mine ainsi considérablement la crédibilité de l'Union européenne et de son Pacte vert.

#### **ET MAINTENANT?**

Le Parlement et le Conseil disposent de 4 mois à partir de la publication par la Commission pour exprimer des objections à l'égard du projet d'acte délégué. Ils peuvent demander la prolongation de deux mois de ce délai. S'ils ne se prononcent pas, l'acte délégué sera adopté.

- Au Parlement, une objection à un acte délégué a été votée lors de la session de juillet 2022. Pour être adoptée, elle requérait les votes favorables de la majorité absolue des député•e•s, soit 353 voix. Les écologistes ont mené une campagne pour constituer une majorité rejetant cet acte délégué. La bataille a été dure, mais le Parlement constituait le seul espoir de le rejeter. Malheureusement, l'objection n'a recueilli que 278 voix. Une fois de plus, libéraux, conservateurs et nationalistes ont prouvé qu'ils étaient des adversaires résolus du climat et des générations futures.
- Au Conseil, une objection à un acte délégué requiert les voix d'au moins 20 États membres représentant au moins 65 % de la population de l'Union européenne (vote à la majorité qualifiée renforcée). Il est donc quasiment impossible que le Conseil s'oppose à l'acte délégué compte tenu des majorités en présence.
- L'Autriche et le Luxembourg ont déjà annoncé qu'ils étaient disposés à poursuivre la Commission en cas d'adoption. Cette affaire juridique ne pourra être présentée qu'une fois que l'acte délégué entrera en vigueur.



# L'ÉCOCIDE, C'EST QUOI?

Le terme écocide vient du grec « οἶκος », la maison, et du latin « caedere », tuer. Il évoque l'idée de tuer notre maison commune, la planète Terre. L'écocide est donc un crime, celui de détruire l'environnement au point de mettre en danger la sûreté de la planète et notre capacité à y vivre.

L'agent orange au Vietnam ou le chlordécone aux Antilles, les catastrophes nucléaires de Tchernobyl et de Fukushima, les marées noires telle que DeepWater Horizon et les pollutions massives comme celle de Chevron en Équateur sont des exemples d'écocides.

À ce jour, notre droit pénal ne reconnaît pas ces crimes, et les coupables restent donc impunis.



« Le concept d'écocide et les autres crimes environnementaux nous concernent toutes et tous. L'exemple des marées noires au Nigeria, pour lesquelles

Shell a été condamné après 13 ans de bataille juridique, est édifiant. La pollution des eaux a endommagé la biodiversité, les moyens de subsistance des pêcheuses et des pêcheurs et des agricultrices et des agriculteurs, ainsi que la santé des habitantes.

La reconnaissance internationale et européenne

de l'écocide permettra de condamner et prévenir

de telles catastrophes en donnant des droits à la nature et aux générations futures. »

Caroline Roose

# **POURQUOI LE RECONNAÎTRE?**

#### Sanctionner les atteintes graves...

À l'heure actuelle, ce n'est pas l'atteinte à la nature elle-même qui est condamnée, mais le fait d'enfreindre certaines règles administratives définies dans le droit. Si une entreprise pollue l'environnement, mais qu'elle a respecté toutes les règles, elle ne sera pas sanctionnée.

Reconnaître l'écocide, c'est permettre de sanctionner les atteintes graves aux écosystèmes non prévues actuellement par la législation.

La communauté internationale en parle depuis près de cinquante ans, mais, pour le moment, aucune sanction dissuasive n'a été mise en place, malgré la pression grandissante de la mobilisation citoyenne.

#### qui compromettent notre survie

Pourtant, les conséquences des écocides sur l'environnement et sur les limites planétaires sont irréversibles et leurs impacts menacent les droits humains.

Face au changement climatique, à l'effondrement de la biodiversité et aux profits énormes tirés de la criminalité environnementale, nous ne pouvons laisser ces crimes impunis plus longtemps. Il faut réformer notre droit pour faire face à l'urgence environnementale.

> ©Délégation Europe écologie - mars 2021 Mise à jour juillet 2022

#### En Europe et dans le monde

Les député•e•s européen•ne•s écologistes travaillent sans relâche pour faire reconnaître le crime d'écocide dans le droit interne de l'Union européenne, mais pas seulement! Notre objectif ultime est qu'il soit reconnu aussi au niveau international.

C'est d'autant plus important que les écocides n'ont pas lieu qu'en Europe, mais aussi dans les pays en développement, où la législation environnementale est souvent plus faible et où les droits des peuples autochtones, ainsi que des communautés locales, sont souvent violés au profit des intérêts des multinationales.

« L'impunité de ceux, multinationales ou États, qui détruisent des écosystèmes entiers et abusent les droits des personnes qui les habitent doit cesser.

La reconnaissance de l'écocide est non seulement un enjeu écologique crucial, c'est également un enjeu de justice. En reconnaissant et en condamnant les écocides, l'Europe peut inventer un droit à la hauteur du défi écologique, protégeant le vivant dont nous faisons partie et garantissant la justice. »

Marie Toussaint

# LES AVANCÉES OBTENUES

Grâce aux écologistes, alors que le concept était encore totalement inconnu du Parlement européen en début de mandat, pas moins de 6 rapports adoptés par le Parlement depuis 2019 demandent la reconnaissance de l'écocide dans le droit européen ou au niveau international, dans le Statut de Rome qui définit le mandat de la Cour pénale internationale (CPI).

C'est d'autant plus important que les États membres de l'Union européenne représentent près du quart des États parties de la Cour pénale internationale. Si l'Union européenne reconnaissait l'écocide dans son droit interne, ce serait également un pas de géant en avant pour la campagne pour reconnaître ce crime au niveau international.



# **LE CHEMIN EST LONG**

La fin du mandat nous offre maintenant une opportunité unique de transformer ces appels du Parlement européen en réalité et faire avancer la lutte contre les crimes environnementaux.

# Une directive européenne sur le droit pénal de l'environnement...

Les eurodéputé•e•s écologistes travaillent, en effet, actuellement sur la révision de la Directive européenne relative à la protection de l'environnement par le droit pénal. C'est une étape majeure vers la construction d'un système juridique efficace et véritablement répressif contre les atteintes faites à l'environnement et vers la reconnaissance des crimes d'écocide, qui mettent en danger notre survie à tou•te•s.

Malheureusement, la proposition de la Commission européenne, présentée en décembre 2021, n'inclut pas la reconnaissance de l'écocide dans la Directive. Mais les écologistes ne lâchent rien.

Grâce à un travail de longue haleine, nous pourrions bien l'inclure dans la position du Parlement européen sur le texte.

Les premiers votes en commission auront lieu à partir de septembre 2022, avant le vote en plénière attendu pour décembre. Les prochains mois seront donc cruciaux.

#### **En France**

En 2019, Emmanuel Macron a déclaré que les feux de forêts en Amazonie étaient un écocide. Pour autant, peu de choses ont avancé sur sa reconnaissance juridique en France. En 2020, la Convention citoyenne pour le climat a inscrit « Légiférer sur le crime d'écocide » dans ses 150 propositions. Cela aurait pu être l'occasion pour le gouvernement de se saisir de ce sujet. Malheureusement, ce qu'ont présenté le ministre de la Justice et la ministre de la Transition écologique ressemble plus à une mise à jour de la directive européenne de 2008 qui venait au niveau européen encadrer la protection de l'environnement par le droit pénal. En effet, le projet de loi Climat et Résilience présenté le 10 février 2021 propose deux nouveaux délits, un délit de mise en danger et un délit de pollution, dont les conditions sont tellement restrictives qu'elles ne constituent qu'une amélioration à la marge du système répressif français en matière environnementale. Quant au terme d'écocide, il est dévoyé, car associé à un délit, et assorti de sanctions inappropriées au vu de la gravité des actes qu'il recouvre. Pourtant, en janvier 2020, Emmanuel Macron s'était engagé, devant la Convention citoyenne, à porter la reconnaissance de ce crime aux niveaux européen et international.

# **AILLEURS DANS LE MONDE**

Le premier pays à avoir défini l'écocide dans son code pénal est le Vietnam, en 1990 suite au désastre écologique et humain engendré par l'agent orange, un défoliant utilisé par l'armée américaine pendant la guerre. Mais le terme est apparu dès le début des années 70 pour qualifier ce même événement. En 1973, un universitaire américain, Richard A. Falk, appelait déjà à l'instauration d'une convention internationale afin que l'écocide puisse être qualifié de crime de guerre.

Depuis, des juristes se battent pour que l'écocide soit reconnu comme un crime autonome. Le 8 juin 2015, des représentant·e·s du Vanuatu, des Philippines, des Fidji, des Kiribati, des îles Salomon et de Tuvalu publient la « Déclaration du peuple pour une justice climatique » dans laquelle ils réclament le droit d'agir en justice contre les « grands pollueurs », dont les émissions de CO² conduisent à la hausse de la température.

Toujours en 2015, le 24 juin, un tribunal de La Haye donnait raison à l'ONG Urgenda qui demandait à la justice de qualifier un réchauffement climatique de plus de 2°C de « violation des droits humains ». En décembre 2019, les Républiques des Maldives et des Vanuatu ont demandé l'inscription de l'écocide au Statut de Rome instituant la CPI. La Belgique a fait de même en décembre 2020.

En Suède, en Espagne, au Canada ou encore aux Pays-Bas, le sujet émerge et prend sa place dans le débat politique et social.

Mobilisée de longue date sur l'écocide, l'eurodéputée écologiste Marie Toussaint a lancé, en octobre 2020, une Alliance internationale de parlementaires pour la reconnaissance de l'écocide rassemblant des parlementaires du monde entier, dont de nombreuses et nombreux élu•e•s vert•e•s, qui agissent dans leurs parlements pour la reconnaissance de ce crime et se mobilisent ensemble sur la scène internationale.

Enfin, en juin 2021, un panel d'experts internationaux du droit pénal, rassemblés par Stop Ecocide International, ont publié une définition de l'écocide prête à être intégrée au Statut de Rome. Elle définit l'écocide comme « des actes illicites ou arbitraires commis en connaissance de la réelle probabilité que ces actes causent à l'environnement des dommages graves qui soient étendus ou durables ». C'est une étape importante dans la campagne internationale.

# Nous avons besoin de vous!

Ensemble, demandons aux décideurs et aux décideuses de toute l'Union européenne d'enfin reconnaître le crime d'écocide!

https://www.marietoussaint.eu/ensemble-finissonsen-avec-les-ecocides

#### **En Belgique**

L'arrivée des écologistes au gouvernement fédéral et leur présence importante à la Chambre marque un tournant vers la reconnaissance du crime d'écocide.

Le groupe Écolo-Groen à la Chambre a déposé, en juillet 2020, une résolution, portée par le député fédéral Écolo Samuel Cogolatti, visant à inclure le crime d'écocide dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) de La Haye et dans le code pénal belge.

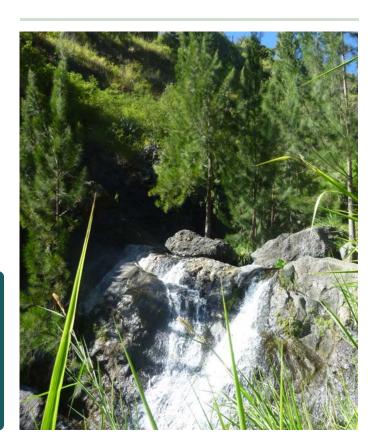
Suite à cette résolution, le ministre de la Justice belge s'est engagé à prendre conseil auprès d'expert•e•s ayant travaillé à la réforme du code pénal afin d'envisager l'introduction de l'écocide dans le droit pénal belge.

En décembre 2020, lors de la dernière assemblée des États parties au Traité de Rome de la CPI, la ministre des Affaires étrangères a plaidé pour l'inclusion du crime d'écocide dans le traité.



« D'après Europol, la criminalité environnementale devient un business aussi lucratif que le trafic de drogues. Contrer son développement et ses conséquences désastreuses sur nos concitoyen•ne•s, leur santé et

leur environnement doit devenir une des priorités tant dans l'UE que sur la scène internationale. La reconnaissance de l'écocide est aussi un enjeu de justice et d'équité, les droits des victimes de ces crimes doivent être garantis. » Saskia Bricmont



## **QUELQUES EXEMPLES**

L'écocide peut prendre plusieurs formes, des pollutions liées à l'industrie à l'utilisation de produits phytosanitaires détruisant la biodiversité en passant par la surpêche ou des accidents.

#### **DeepWater horizon**

Le 20 avril 2010, la plateforme pétrolière DeepWater Horizon explosait dans le Golfe du Mexique, faisant 11 morts et engendrant un désastre écologique sans précédent aux États-Unis. Pendant 87 jours, plus de 636 000 000 litres de pétrole se sont déversés dans la mer, en surface, mais aussi dans les profondeurs de l'océan.

Un rapport de 2020 estime qu'au moins 193 000 km² auraient été souillés par la marée noire et qu'une bonne partie du fond du Golfe du Mexique est toujours tapissé d'une couche de pétrole lourd. Les dégâts sur la faune et la flore, terrestre et marine, ont été colossaux.

En juillet 2020, le géant pétrolier BP, qui exploitait la plateforme, s'est entendu avec la justice américaine sur le versement de 16,9 milliards d'euros pour solder les poursuites intentées par l'État fédéral et cinq États riverains du golfe du Mexique (Louisiane, Mississippi, Alabama, Texas, Floride).

#### Les sables bitumineux

Un sable bitumineux est composé de : 3 à 5% d'eau, 7 à 12% de bitume (un mélange d'hydrocarbures sous forme solide ou visqueuse) et 80 à 85% de matières minérales (silice et argile).

Après traitement, le bitume produit un mélange résiduel d'eau saturée de métaux lourds et de produits chimiques toxiques qu'il faut entreposer. Il est ensuite transformé en hydrocarbure. Il faut extraire, transporter et traiter près de deux tonnes de sables bitumineux pour produire un baril de pétrole.

Le Venezuela et le Canada exploitent la majorité des sables bitumineux. Au Canada, son exploitation couvrira bientôt près de 140 000 km², soit une surface plus grande que celle de l'Angleterre. Cette exploitation a provoqué des dégâts importants pour les communautés locales et le climat - forêts boréales détruites et augmentation des pollutions qui affectent la santé et les modes de vie des membres des nations autochtones. Le gouvernement de l'Alberta exige des compagnies qu'elles restaurent les terres de façon à ce qu'elles « retrouvent leur productivité ». Après près de 40 ans d'exploitation, pas un seul hectare de terre n'a reçu de certificat de remise en état par le gouvernement de l'Alberta.

Le développement de l'exploitation des sables bitumineux par des pays avec des structures politiques et des cadres de gouvernance environnementales plus fragiles (en Afrique, par exemple) auraient des conséquences encore plus désastreuses.

#### Le chlordécone

Cet insecticide, utilisé de 1972 à 1993 dans les bananeraies des Antilles pour lutter contre les charançons, a empoisonné les sols, les rivières et la mer pour des siècles. La gravité des conséquences sanitaires sur la population est, encore aujourd'hui, difficile à mesurer.

La crise provoquée par le chlordécone a eu des effets très concrets sur l'agriculture et la pêche. Plusieurs millions d'hectares de terres et une partie du bétail et des volailles sont contaminés. Les légumes racines sont pollués. La pollution au chlordécone des zones côtières a entraîné l'interdiction de plusieurs zones de pêche.

Malgré ses effets délétères, connus depuis la fin des années 1970, le chlordécone n'a été interdit qu'en 1990, les lobbies ont obtenus des dérogations pendant encore trois ans et il aura fallu attendre 2007 pour que le scandale éclate réellement.

En 2006, deux associations d'agriculteurs et agricultrices ont déposé plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui et empoisonnement. Plusieurs associations et syndicats se sont portés partie civile dans cette affaire. Au total quatre juges d'instruction se sont déjà succédés. Lors de leur audition les 20 et 21 janvier 2021 par deux juges d'instruction du pôle santé du Tribunal de grande instance de Paris, les associations ont appris que leur plainte pourrait tomber sous le coup de la prescription. Cette annonce a déclenché un grand mouvement de protestation le samedi 27 février 2021 en Martinique, en Guadeloupe et à Paris.

En juin, le tribunal administratif a condamné l'État pour des « *négligences fautives* » dans le dossier chlordécone. Un premier pas bien trop tardif et insuffisant, mais qui pourrait servir le dossier pénal. Affaire à suivre...



## Ce que cela aurait changé si l'écocide était reconnu

Aujourd'hui, les atteintes au vivant ne sont pas condamnées en temps de paix et même les atteintes à l'environnement ayant des impacts directs sur les droits humains passent encore trop souvent entre les mailles du filet.

Reconnaître l'écocide, c'est garantir que, des chef•fe•s d'État aux entreprises, nul•le ne pourra plus impunément porter atteinte au vivant.

Punir, c'est aussi prévenir.



## **REQUIN MAKO, QUI ES-TU?**

Le requin mako, ou requin taupe-bleu, est le requin le plus rapide du monde (il peut atteindre 70 km/h!). « Grand prédateur », il se nourrit de poissons vivant proche de la surface de l'eau. Malgré son aspect parfois effrayant, il ne s'attaque que très rarement aux humains. Théoriquement présent dans tous les océans de notre planète, sa croissance est lente et son taux de reproduction faible. Ainsi, malgré sa vitesse, ce requin est particulièrement vulnérable à la surpêche et voit sa population d'Atlantique Nord s'effondrer depuis une trentaine d'années, du fait de sa haute valeur commerciale.

Moins médiatisés que d'autres espèces emblématiques, ces requins n'en sont pas moins menacés! Leur effondrement met en péril la biodiversité océanique et les pêcheurs qui en dépendent, car ils sont des maillons essentiels de la chaîne alimentaire.

### **Recommandations**

Selon l'avis scientifique le plus récent, si nous laissons les pêcheurs faire décroître le stock de de requins makos de 500 tonnes par an, alors les populations de makos n'auraient que 52% de chance de se reconstituer d'ici à 2070. Une chance sur deux dans 50 ans, c'est trop peu!

C'est pourquoi, en ligne avec les avis scientifiques, l'interdiction de garder à bord des bateaux de pêche tout requin, capturé mort ou vivant, demeure la seule solution crédible pour sauver l'espèce.

## **ALERTES DES SCIENTIFIQUES**

En 2021, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a mis à jour sa liste rouge et le constat est alarmant : un tiers des espèces de requins et de raies sont menacées d'extinction en raison de la surpêche. Le requin mako fait partie des espèces les plus menacées : il est classé « en danger » et risque de s'effondrer complètement.

En 2019, l'espèce a été inscrite à l'annexe II de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction).



« L'Union européenne et la communauté internationale doivent agir maintenant pour sauver les requins makos, protéger les écosystèmes

marins ainsi que les pêcheurs qui en dépendent.

Sans protection renforcée, les populations de requins makos de l'Atlantique Nord risquent de s'effondrer complètement, au détriment des pêcheurs et des océans dans leur ensemble. »

**Caroline Roose** 

# QUE FAIT L'UNION EUROPÉENNE?

## L'Union européenne n'agit toujours pas suffisamment.

Face aux menaces que fait peser la surpêche sur le requin mako, des négociations internationales sont en cours entre les 52 pays membres de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA).

Seulement, les intérêts économiques pour le secteur de la pêche dans certains pays qui vendent ce requin rendent les discussions difficiles.

Les dernières données montrent que les captures de l'Espagne et du Portugal ont récemment augmenté bien au-delà des limites durables et ne comprenaient pas les données obligatoires concernant les rejets de requins vivants comme morts.

Pourtant, ces derniers mois, la Commission européenne a continué à s'opposer à une interdiction totale de rétention du requin mako à bord des navires de pêche contrairement à certains États comme le Canada, le Gabon, le Royaume-Uni ou le Sénégal qui proposent de ne garder vivant à bord aucun requin mako, ni vivant ni mort.



## OÙ EN SONT LES DISCUSSIONS?

En mai 2021, nous étions 41 eurodéputé•e•s, de différents groupes politiques, à écrire au Commissaire européen à l'environnement, aux océans et à la pêche, Virginijus Sinkevičius, pour lui demander de soutenir une interdiction totale de rétention des requins mako de l'Atlantique Nord, sans exception, conformément aux avis scientifiques.

Nous pensons que la seule solution viable consiste à ne garder à bord aucun requin mako, ni vivant ni mort, pour réduire significativement la mortalité de l'espèce et envoyer un message clair aux pêcheurs sur la gravité de la situation.

Cette interdiction, sans exception, de rétention à bord représente la mesure d'urgence à prendre pour sauver le requin mako. Elle doit ensuite s'accompagner de mesures complémentaires telles qu'une amélioration des procédés de manipulation des requins pour leur remise à l'eau vivants, ou davantage d'observateurs embarqués.

L'Union européenne et les autres pays concernés se sont réunis à partir du 15 novembre 2021, lors de la réunion annuelle de la CICTA, pour prendre une décision. Cette réunion représentait la dernière occasion de sauver le requin mako.

À l'issue des négociations, et grâce aux ONG, organisations, pays, eurodéputé•e•s mobilisé•e•s, les makos bénéficient d'une interdiction totale de rétention à bord des navires de pêche pour 2 ans.

Dès 2024, cependant, à la demande de l'Union européenne, une règle de calcul complexe fixera une quantité de requins qui pourraient être pêchés à nouveau, de manière à assurer une probabilité de reconstitution du stock comprise entre 60 et 70 % d'ici à 2070.

La Commission européenne semble concentrée sur la relance de l'exploitation dès que possible, au profit de la pêche industrielle et au détriment de la sauvegarde de l'espèce sur le long terme.

« 2021 est l'année de la biodiversité : nous devons suivre la science et sauver le requin mako. Il faut absolument éviter d'aboutir à un mauvais accord qui ne permettrait ni de suivre les avis scientifiques ni de sauver l'espèce. Cela serait catastrophique. »

**Caroline Roose** 

©Délégation Europe écologie - novembre 2021



## **CONTEXTE**

Le transport des animaux est la partie émergée de l'iceberg des dérives du modèle agro-industriel et de notre approche aux animaux. En quelques décennies, le transport d'animaux a explosé, au sein de l'Union européenne (UE) et vers le reste du monde, parallèlement à l'industrialisation de l'agriculture et de l'élevage. Toujours plus longs, dans des conditions souvent très mauvaises (manque d'eau pour s'abreuver, manque d'espace, températures...), peu contrôlés, ces trajets sont devenus un véritable calvaire pour les animaux.

La législation européenne date de 2005. Elle ne correspond pas aux avancées scientifiques faites dans le domaine de la protection animale et les règles qui existent aujourd'hui ne sont souvent même pas respectées.

Suite aux demandes du groupe Verts/ALE, une commission d'enquête a finalement été créée en 2020 au Parlement européen pour évaluer les règles de transport des animaux. En plus de faire la lumière sur la réalité des conditions de transport des animaux en Europe, cette commission d'enquête a été une opportunité de proposer des modifications de la législation. La Commission européenne s'est en effet engagée à réviser les législations relatives au bien-être des animaux, notamment pendant le transport. Retour sur les 18 mois de travail de cette commission, ses avancées et ses limites.



**Caroline Roose** 

« Les règles existent, mais elles ne sont pas appliquées. En mettant en place cette commission d'enquête, nous avons pu travailler sur ce sujet, faire en sorte que cette souffrance soit évitable pour les animaux et qu'il n'y ait plus ce transport très long pour eux. »



Tilly Metz, Luxembourg

« L'élevage industriel, la surproduction et la recherche du profit ont amené à multiplier le transport des animaux et à allonger les distances parcourues. Les conditions de transport sont souvent inadmissibles. Cette commission est une étape importante pour améliorer le sort des animaux. »

### ÉTAT DES LIEUX DU TRANSPORT DES ANIMAUX DANS ET HORS DE L'UE

#### Un constat accablant

Le constat dressé par les scientifiques, les vétérinaires, les ONG et les experts et les expertes est accablant. Caroline Roose, députée européenne EELV, membre de la Commission d'enquête sur le transport des animaux a pu constater elle-même que les infractions ont lieu dans l'ensemble de l'Union européenne.

Bien qu'une législation européenne ait été adoptée en 2005 pour protéger le bien-être des animaux lors des transports, ces derniers endurent des voyages très longs, pénibles, dans des espaces très restreints, parfois sans accès à l'eau, même sous des températures insoutenables.

Les animaux, affaiblis par ces trajets, se blessent aussi plus facilement. Les problèmes respiratoires, liés à la densité, au taux d'ammoniac élevé, aux fortes chaleurs et à l'humidité, sont fréquents. Certains meurent pendant le trajet.

Dans le cas du transport par bateau, il arrive même que les animaux morts soient jetés par-dessus bord après avoir été éventrés pour qu'ils sombrent plus vite. Leurs boucles d'identification sont arrachées afin qu'ils ne puissent pas être reconnus s'ils échouent sur les côtes.

## Des infractions dans l'ensemble de l'Union européenne

À Blancafort, dans le Cher, **Caroline** a vu les dindes être transportées dans des cages bien trop petites qui ne leur permettaient même pas de lever la tête, alors que la loi prévoit qu'elles puissent se tenir debout, sans que leurs mouvements naturels soient entravés.

En Italie, elle a contrôlé des camions dans lesquels étaient transportés des moutons et des agneaux pour un trajet de plus de 24 heures, sans pouvoir boire à cause d'abreuvoirs défectueux.

À Carthagène, elle a observé le chargement brutal d'animaux sur d'immenses cargos-bétaillères qui s'apprêtaient à partir pour plus de 10 jours de trajet en mer sous des températures étouffantes.

Entre la République Tchèque et l'Espagne, elle a suivi la route de camions transportant des veaux non-sevrés d'à peine 4 semaines pendant plus de 48 heures, sans respecter les pauses réglementaires.

C'est le quotidien du transport des animaux, que nous apercevons parfois brièvement par nos fenêtres sur les routes, sans réellement saisir l'ampleur de la souffrance qu'ils vivent.

Les scandales, comme celui du navire Elbeik qui transportait 1 800 bovins et qui a erré en Méditerranée pendant trois mois, ne sont que la partie immergée de l'iceberg. Plus de 180 animaux étaient morts pendant le voyage. Les scandales sont plus à même de faire la une des médias, mais le quotidien du transport des animaux, certes moins visible, reste tout aussi dramatique.

## Une législation européenne incomplète, inadaptée et mal appliquée

Le cadre de la législation de 2005 est limité puisque le règlement n'est appliqué dans son intégralité qu'à un nombre limité d'espèces (équins, bovins, ovins, caprins et porcins).

Certaines espèces et certains types d'animaux - tels que les jeunes animaux non sevrés, les animaux en fin de carrière ou en gestation - sont particulièrement vulnérables et, pourtant, ils ont peu de protections spécifiques.

Les espèces de volaille et de lapin sont aussi mal couvertes par le règlement.

Il n'y a pas de règles spécifiques pour les animaux de laboratoire et les animaux de compagnie.

Des dispositions pertinentes manquent également pour les différentes espèces de poissons et autres animaux aquatiques.

Le règlement européen de 2005 ne fixe aucune limitation de durée maximale de transport total, mais uniquement des limites de temps de route successifs : 29 h pour les bovins, ovins et caprins, 24 h pour les chevaux et pour les porcs, 19 h pour les animaux non sevrés. Une pause de quelques heures et les animaux peuvent repartir.

Un nombre important d'animaux sont exportés vivants vers des pays tiers qui ont des normes inférieures en matière de législation sur le bien-être animal.

La Cour de justice européenne a jugé que la protection des animaux ne s'arrête pas aux frontières de l'Union européenne. Des enquêtes ont, d'ailleurs, montré que le règlement européen était régulièrement enfreint lors de transports vers des pays hors de l'Union.

La législation actuelle est mal mise en œuvre en Europe. La Commission européenne appelle elle-même à la mettre en concordance avec les dernières données scientifiques, à élargir son champ d'application, à la rendre plus simple à faire respecter et à assurer un niveau plus élevé de bien-être animal.

### **Quelques chiffres-clefs**

- Plus de 1,6 milliards d'ovins, bovins, de volailles et de cochons ont été transportés entre les pays de l'Union européenne et des pays de l'Union vers le reste du monde en 2019.
- La France est le plus grand exportateur de bovins (35 %) suivie par l'Allemagne et les Pays-Bas.
- Plus de 1.3 millions de veaux nourrissons ont été transportés dans l'Union européenne en 2019. Ils peuvent faire jusqu'à 19 h de trajet sans interruption.
- Les jeunes veaux irlandais parcourent, en moyenne, 2 000 km sur 50 h de voyage, en n'étant alimentés qu'une fois alors qu'ils devraient recevoir 2 litres de lait toutes les 12 h.

## Repenser notre modèle agricole pour mettre fin aux souffrances animales

Les divers abus et infractions constatés dans le domaine du transport des animaux prennent leur source dans la nature même de notre système de production agricole.

Avec le développement de la production agricole intensive, le cycle d'élevage a été divisé en plusieurs étapes distinctes et certaines exploitations, voire certaines régions et certains pays, se sont spécialisés.

De plus en plus souvent, des animaux naissent dans un pays, sont élevés et engraissés dans un deuxième, abattus dans un troisième, leur viande étant vendue dans un quatrième.

Au nom de la rentabilité économique, les animaux sont entassés dans des cages trop petites et parcourent des distances bien trop longues.

Mais un autre modèle agricole est possible et de nombreux agriculteurs et agricultrices nous le démontrent au quotidien.

La mise en place d'abattoirs locaux de petite taille, voire d'abattoirs mobiles permet de réduire le temps de transport vers l'abattoir, voire que l'abattage ait lieu sur place.

La part des abattoirs de proximité, communaux ou intercommunaux dans les volumes d'abattage nationaux était en effet de 63 % en 1980 et de 8 % en 2010. En 1980, la France comptait 767 abattoirs, contre seulement 97 en 2015.

Mettre en place ces abattoirs locaux de petite taille ou développer des abattoirs mobiles permet de transporter des carcasses et de la viande à la place d'animaux vivants.

Pour les animaux utilisés pour la reproduction, le commerce de matériel génétique (sperme) se développe comme une alternative au transport d'animaux vivants.



### **DU TRAVAIL D'ENQUÊTE DE LA COMMISSION...**

La création de la commission d'enquête fait suite à des demandes de longue date du groupe Verts-ALE, des député•e•s de l'intergroupe sur le bien-être animal et des ONG de défense des animaux.

Dès 2019, le Parlement européen a adopté une résolution soulignant que des véhicules inappropriés étaient utilisés pour le transport des animaux.

En novembre 2019, le naufrage en mer Noire d'un cargo avec plus de 14 000 moutons à bord a relancé les critiques contre l'exportation et le transport d'animaux vivants.

En juin 2020, les demandes de création de cette commission ont enfin abouti et elle a débuté ses travaux en septembre 2020. Elle avait pour but d'examiner les allégations d'infraction en ce qui concerne le transport d'animaux vivants, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union européenne.

La Commission d'enquête rassemblait 30 député•e•s. Tilly Metz, députée européenne écologiste luxembourgeoise, membre du groupe Verts-ALE, en était la présidente et Caroline Roose en était la coordinatrice pour le groupe Verts-ALE.

La commission a multiplié les auditions d'expert•e•s, les débats et les missions d'observation pour mettre en lumière les diverses infractions sur le terrain.

Elle a permis de mettre en lumière toutes les preuves des insuffisances de la législation européenne, collectées par de nombreuses expert•e•s, vétérinaires et membres d'ONG de défense des animaux pendant plusieurs années.

Les député•e•s de la commission ont travaillé sur un texte pour établir des recommandations destinées à la Commission européenne, qui va proposer une révision de la législation actuelle d'ici 2023.

Au total, pas loin de 1 200 amendements ont été déposés par les 30 député•e•s de la commission, certains pour que le texte aille plus loin, d'autres pour conforter l'agro-industrie.

Seuls les négociateurs des Verts, l'Autrichien Thomas Waitz, et de La Gauche, la Néerlandaise Anja Hazekamp, se sont battus pour des mesures fortes lors des négociations entre les groupes politiques sur le texte.

Début décembre 2021, après de nombreux débats entre les député•e•s membre de la commission d'enquête, une recommandation a été adoptée.

Elle a été soumise à l'ensemble des député•e•s du Parlement européen qui l'ont également adoptée.

La prochaine étape sera la proposition de révision de la réglementation actuelle par la Commission.

Puis, le Conseil et le Parlement devront se mettre d'accord sur un texte final pour réviser la réglementation européenne.

### À L'ADOPTION D'UNE RECOMMANDATION PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN

#### Ce que nous avons obtenu

Si les mesures plus ambitieuses ont été écartées du texte de recommandation de la commission d'enquête, son travail de recherche et certaines de ses conclusions permettent de réelles avancées.

Grâce à ce texte, le Parlement envoie un signal fort et fait pression sur la Commission européenne pour la révision de sa législation d'ici 2023.

Une série de demandes ambitieuses figure en effet dans le document, parmi lesquelles :

- Des contrôles plus stricts et plus fréquents
- → La mise en place de sanctions efficaces et dissuasives.
- Une meilleure formation des policiers et gendarmes.
- → Le passage à des carnets de bord électroniques pour faciliter le contrôle.
- → Une meilleure application des températures minimales et maximales pour transporter des animaux, notamment via l'installation de capteurs et de thermomètres dans les véhicules.
- → L'étude des alternatives aux transports des animaux : abattoirs mobiles, transport de matériel génétique (sperme) plutôt que d'animaux vivants pour la reproduction.
- → La présence obligatoire d'un vétérinaire à bord des navires pour le transport maritime (vrai point noir de la régulation actuelle)
- → La création et l'utilisation d'installations adéquates et suffisantes soient mises en place dans un rayon de 30 kilomètres des frontières ou des ports pour décharger, nourrir et abreuver les animaux et leur permettre de se reposer correctement.
- → La création un système centralisé au niveau européen pour l'agrément des navires pour éviter que des bateaux-poubelle, refusés dans un pays, soient autorisés par d'autres.
- → La création de mesures pour réglementer le transport des poissons et autres animaux aquatiques (crustacés, poulpes...)
- → Des cages de transport adaptées qui doivent permettre aux volailles de se tenir dans leur position naturelle avec un espace au-dessus de leur tête.

## Pour aller plus loin



#### Ce qu'il nous faudra obtenir

Avec la révision de la législation prévue pour 2023 par la Commission européenne, nous souhaitons aller plus loin que les diverses recommandations de la commission d'enquête.

En effet, les mesures ci-contre ont pour but d'améliorer les conditions de transport des animaux, mais ne remettent pas en question le modèle agroindustriel et ne visent pas, non plus, à diminuer le transport des animaux. C'est pourtant la clef pour éviter les souffrances inutiles.

Comme nous le demandions initialement au sein de la commission, nous allons continuer à nous battre pour :

- → Une limite absolue de temps de transport d'animaux à 8 h, quel que soit le mode de transport. La résolution adoptée par le Parlement ne demande une limite de 8 h uniquement pour les animaux qui vont à l'abattoir.
- → L'interdiction du transport d'animaux non-sevrés.
- L'interdiction du transport de femelles en gestation pendant le dernier tiers de la gestation, plutôt que la limite à 4 h inscrite dans la résolution du Parlement européen.
- L'interdiction des exportations vers les pays hors de l'Union européenne, qui ne respectent pas les mêmes normes de protection des animaux que l'Union européenne, comme le demandent déjà les gouvernements d'Allemagne, du Luxembourg et des Pays-Bas.





« Après 18 mois de travail en Commission d'enquête, les député•e•s avaient adopté à l'unanimité le rapport d'enquête qui reconnaît que la loi européenne n'est pas respectée, qu'elle est

insuffisante et que cela engendre des souffrances immenses pour des centaines de millions d'animaux chaque année.

Une majorité de député·e·s a pourtant décidé de faire primer les intérêts de l'agro-industrie sur la protection des animaux, la relocalisation de l'économie et l'agriculture paysanne. Si le texte final comprend certaines avancées, plusieurs des demandes-clefs portées par les Verts et la société civile ont été rejetées. » Caroline Roose





La Commission européenne a proposé une directive visant à garantir un taux d'imposition effectif minimum mondial de 15 % pour les grands groupes exerçant leurs activités dans l'Union européenne.

Cette proposition est la concrétisation de l'engagement pris par les États européens au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elle permettra à l'Union européenne d'être parmi les premiers à mettre en œuvre cet accord international de réforme fiscale.

## **DE QUOI S'AGIT-IL?**

L'accord international sur l'imposition minimale des multinationales a été négocié au sein de l'OCDE par 141 pays ainsi qu'au sein du G20. Il a été adopté par 137 pays en octobre 2021. Ces pays représentent plus de 90 % du PIB mondial.

L'accord a pour objectif de taxer à hauteur de 15 % les bénéfices des multinationales à l'étranger. Le but est de mettre fin à la concurrence entre les États en matière d'impôt sur les sociétés, concurrence qui conduit à diminuer toujours plus les taxes pour attirer les entreprises. Le principe est simple : dès qu'une multinationale paie moins de 15 % d'impôts à l'étranger, son pays d'origine récupère la différence. Ainsi, une société américaine dont les profits sont localisés dans un paradis fiscal, et qui, à ce titre, ne paie aujourd'hui pas d'impôts, sera désormais contrainte d'en reverser 15 % aux États-Unis. Autre exemple : une entreprise française, taxée au taux de 9 % dans un autre pays à faible fiscalité, devra verser la différence à la France, soit 6 % d'impôts supplémentaires.

Les entreprises multinationales visées sont celles dont le groupe a un chiffre d'affaires qui s'élève au minimum à 750 millions d'euros. La Commission européenne prévoit d'étendre le champ d'application aux groupes strictement nationaux qui atteignent également ce chiffre d'affaires.

Grâce à cet accord, les pays signataires pourront taxer ces multinationales et bénéficier de plus de 125 milliards de dollars issus des bénéfices qu'elles réalisent à l'étranger. Cela permet de garantir que ces entreprises paient une part équitable d'impôts partout où elles opèrent et génèrent des bénéfices.

L'accord ne couvre pas les taux mondiaux d'impôt sur les sociétés. Il s'agit ici « uniquement » de taxer les bénéfices réalisés par des multinationales à l'étranger de manière homogène au niveau international. La concurrence fiscale ne sera donc pas interdite mais limitée.

## LES LIMITES DE L'ACCORD

#### Il ne couvre pas assez d'entreprises

L'accord tel que négocié à l'OCDE, ne concerne que les entreprises avec un chiffre d'affaires supérieur à 750 millions d'euros par an. Le seuil des entreprises touchées est trop faible et permettra encore à de nombreuses entreprises de pratiquer l'évasion fiscale.

#### Un taux trop faible

Le taux de 15 % est beaucoup trop faible. Les États-Unis avaient lancé les négociations avec un taux de 21 %. Un taux à 21 % signifie, pour la France, un gain de recettes de 16,4 milliards d'euros. Avec un taux de 25 %, la France augmenterait ses recettes de près de 26,3 milliards. Un taux de 15 % ne rapportera que 3 milliards d'euros à la France. La position de la France en faveur des 15 % plutôt que des 21 % est ainsi surprenante. Au niveau européen, ce passage de 21 à 15 % va nous faire perdre près de 90 milliards d'euros.

#### Une efficacité limitée par des exemptions

L'accord proposé contient une disposition qui pourrait réduire considérablement l'efficacité de cette politique. En effet, il permet aux multinationales de déduire 5 % de la valeur de leurs actifs corporels (les biens qu'elles possèdent et utilisent effectivement) et de leur masse salariale de leur base imposable dans chaque pays.

Cette exemption permet aux entreprises d'échapper à l'impôt tant qu'elles ont suffisamment d'opérations (actifs et employé•e•s) dans les paradis fiscaux. Elle réduirait les recettes fiscales de 15 à 30 % par rapport à ce que l'on pourrait espérer avec l'accord international.

De plus, les entreprises chinoises présentes dans cinq pays maximum et détenant moins de 50 millions d'euros d'actifs à l'étranger seront, quant à elles, exemptées de cet impôt mondial pendant 5 ans.

#### Une application européenne peu ambitieuse

La Commission Européenne avait le pouvoir de proposer un accord plus ambitieux dans son application européenne. Elle ne l'a pas fait et sa proposition de la Commission européenne du 22 décembre 2021 est un copié collé de l'accord de l'OCDE.

## **PROCHAINES ÉTAPES**

La Commission a présenté, le 22 décembre 2021, le projet de directive visant à transposer l'accord dans le droit européen. Son adoption est une priorité pour la France qui détient actuellement la Présidence du Conseil. Elle peut faire le choix d'une transposition ambitieuse au niveau européen et motiver les 26 autres États membres. C'est d'ailleurs ce que l'on peut attendre d'Emmanuel Macron et de Bruno Le Maire qui ne cessent de se féliciter de cet accord en faveur d'une meilleure justice fiscale mondiale.

Depuis mars 2022, l'Estonie, Chypre, Malte, la Pologne et la Suède ont successivement bloqué l'accord. C'est réellement problématique car, au niveau européen, les décisions en matière fiscale ne se prennent qu'à l'unanimité. Sans l'acceptation de ces États membres, la mise en œuvre de l'accord est tout simplement bloquée. Pour autant, faire changer d'avis ces pays ne peut se faire en baissant l'ambition de l'accord. Cela enverrait un très mauvais signal de la part de l'Europe au reste du monde.

#### Nos demandes

Nous nous battons aujourd'hui pour un accord ambitieux, qui lutte vraiment contre les juridictions complaisantes et l'évasion fiscale et qui permette une vraie révolution fiscale.

- → Un taux d'imposition minimal à 21%.
- Une application aux entreprises dès 40 millions de chiffres d'affaire par an.
- Fin de la disposition permettant de déduire la masse salariale et les actifs corporels.
- Aucune exemption.



Nous continuerons de nous battre pour une responsabilité partagée sur les questions fiscales. Ces questions doivent être débattues à la majorité qualifiée et non plus à l'unanimité comme c'est le cas aujourd'hui, pour permettre de débloquer la création de nouvelles taxes, plus justes.

Cette avancée - réclamée par les écologistes depuis des années - serait une condition essentielle au renforcement de l'Union, tant **elle ouvrirait la voie à de nouvelles ressources propres pour le budget européen**.



Avec la guerre en Ukraine et les décisions de réorientation des mix énergétique des États membres pour diminuer notre dépendance énergétique, le Fonds de transition juste apparaît plus que jamais comme un instrument crucial pour la réalisation de nos objectifs climatiques.

## **CONTEXTE**

Les États membres de l'Union européenne viennent d'adopter un sixième paquet de sanctions contre la Russie suite aux crimes de guerre perpétrés en Ukraine. Un embargo progressif sur le pétrole a été décidé. Il fait suite à l'embargo sur le charbon, le premier adopté par l'Union européenne sur une énergie.

Cette décision reste néanmoins loin de la demande plus ambitieuse du Parlement européen - grâce à un amendement déposé par le groupe Verts/EFA - de réaliser un embargo sur le gaz, le pétrole, le charbon et l'uranium russes.

Les sanctions européennes devraient néanmoins permettre à l'Union européenne d'accélérer sa transition énergétique, en développant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, sans laisser personne de côté. C'est justement l'objectif du Fonds pour une transition juste (FTJ).

## **QU'EST-CE QUE CE FONDS?**

Présenté comme l'un des fondements du Pacte Vert européen, le Fonds de transition juste est l'un des principaux outils dont dispose l'Union européenne pour soutenir les régions dans leur transition vers la neutralité climatique d'ici à 2050, avec une étape intermédiaire de réduction des émissions de  ${\rm CO_2}$  de 55 % d'ici à 2030.

Destiné à amortir les conséquences économiques et sociales de la transition écologique dans ces territoires, le Fonds de transition juste fait partie de la nouvelle politique de cohésion de l'Union européenne sur la période 2021-2027. Dans l'Union européenne, le secteur du charbon comprend 500 000 emplois directs et indirects.

Mettre fin à la filière implique de repenser l'économie de la région et d'offrir des perspectives aux travailleuses et aux travailleurs. Leur expérience en matière de géologie pourrait, par exemple, servir pour le développement de la géothermie, une énergie renouvelable basée sur la chaleur du sous-sol. C'est le cas des mines de charbon de la ville de Seaham en Angleterre, qui ont rouvert leurs portes grâce à la reconversion dans la géothermie.

## SOUTIEN À DES INVESTISSEMENTS ESSENTIELS POUR L'AVENIR

Pour soutenir la transition, le Fonds de transition juste dispose d'une enveloppe de 17,5 milliards d'euros sur 7 ans avec pour objectif de mobiliser près de 30 milliards d'investissements dans des domaines variés. Le Fonds de transition juste encourage les investissements dans : les PME et la création de nouvelles entreprises pour une diversification économique des territoires, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique des bâtiments, les mobilités propres, la rénovation et la modernisation des réseaux de chauffage urbain, le numérique, l'économie circulaire, dont la gestion des déchets, la reconversion des travailleuses et des travailleurs l'inclusion des demandeuses et demandeurs d'emplois.

### **CRITÈRES D'ALLOCATION DU FONDS**

Aujourd'hui, certaines régions et secteurs industriels sont particulièrement dépendants des énergies fossiles, notamment du charbon.

Plusieurs pays européens se sont engagés à sortir du charbon d'ici à 2030 comme la France d'ici 2023 ou l'Allemagne d'ici 2030. La Belgique est le premier État ayant totalement supprimé le charbon en 2016.

Le Fonds de transition juste s'adresse aux régions produisant du charbon, de la lignite, de la tourbe et du schiste bitumineux et celles où sont implantées des industries à forte intensité de gaz à effet de serre, telles que la fabrication de ciment, de papier et d'engrais de synthèse.

Pour bénéficier du soutien du Fonds, les États membres doivent présenter des plans territoriaux de transition juste. Ces plans servent à recenser les domaines d'intervention spécifiques, en fonction des incidences économiques et sociales de la transition. Ils tiennent compte, en particulier, des pertes d'emplois attendues et des besoins résultant de la transformation des processus de production des installations les plus émettrices de gaz à effet de serre.

## LES PREMIERS BÉNÉFICIAIRES

Au niveau européen, la Pologne (3,5 milliards d'euros pour la période 2021-2027), l'Allemagne (2,2 milliards) et la Roumanie (1,9 milliards) représentent l'essentiel des bénéficiaires des subventions du Fonds de transition juste.

La France se situe à la sixième place des États membres les plus financés, avec 937 millions d'euros. En France, les départements bénéficiaires sont le Nord (pour sa transition hors du charbon) ou les Bouches-du-Rhône (pour sa transition hors de la pétrochimie).

©Délégation Europe écologie - juillet 2022

### **AILLEURS DANS LE MONDE**

Lors de la COP 26 à Glasgow, un partenariat de transition énergétique juste a été lancé avec l'Afrique du Sud. 8,5 milliards de dollars seront investis lors de la phase de financement, ce qui devrait permettre d'éviter que 1 à 1,5 gigatonnes de  $\rm CO_2$  ne soient émises d'ici 20 ans. L'Afrique du Sud concentre en effet 90 % des réserves de charbon en Afrique et est le premier émetteur sur le continent. Le défi est immense dans ce pays où le taux de chômage dépasse les 30 % (et les 70 % pour les jeunes), et où un travail dans le secteur du charbon est synonyme de revenu supérieur à la moyenne et de stabilité pour la famille.

## **NOTRE PLUS GRANDE RÉUSSITE**

Cela peut sembler une évidence, mais ce n'était pas gagné dès le départ : le groupe Verts/EFA a réussi à préserver ce Fonds comme outil de transition des énergies fossiles vers les énergies renouvelables. Ils ont en effet refusé qu'il serve à financer des investissements dans les énergies fossiles, le nucléaire et les infrastructures de gaz fossile. Dans le même esprit, seules les infrastructures liées à l'hydrogène produit à partir d'énergies renouvelables sont éligibles, et non l'hydrogène provenant du charbon ou du pétrole.

### **NOTRE PLUS GROSSE DÉCEPTION**

Le Fonds aura une dimension très réduite de 17,5 milliards d'euros, ce qui est loin de l'ambition un temps avancée par la Commission et soutenue par les Verts de 40 milliards d'euros pour le budget. Du fait de cette faible dimension, le Fonds aura des difficultés à répondre aux objectifs ambitieux pour lesquels il a été créé.

### **NOS DEMANDES**

Dans le contexte actuel, les États membres ne doivent pas céder à la tentation de prolonger la durée de vie de leurs centrales à charbon ou de lignite. Il faut investir de toute urgence dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. L'application du Fonds de transition juste doit être ambitieuse afin d'atténuer les bouleversements socio-économiques liés à la transition énergétique. C'est uniquement avec cette vision inclusive que nous pourrons assurer l'avenir des régions les plus impactées par la transition écologique et de leurs travailleuses et travailleurs.

« En soutenant les infrastructures et projets à destination des plus vulnérables, le FTJ permet à tout le monde de trouver sa place sur la voie de l'économie verte. Au-delà des travailleurs et des travailleuses en reconversion, il s'adresse à des territoires dans leur globalité. Il doit

territoires dans leur globalité. Il doit être inclusif en associant l'ensemble des partenaires locaux, notamment les femmes. » Mounir Satouri



Le respect de l'État de droit est une valeur fondamentale de l'Union Européenne, un engagement-clef sur lequel aucun État membre ne peut revenir. Il sert de fondement pour notre démocratie et pour la protection des droits fondamentaux.

Depuis des années, de nombreux activistes et universitaires, suivis notamment par le Parlement européen, alertent sur la dégradation de l'État de droit dans plusieurs États membres. Deux pays, la Hongrie et la Pologne, font l'objet d'inquiétudes grandissantes.

## **QU'EST-CE QUE L'ÉTAT DE DROIT?**

L'État de droit est l'une des valeurs fondamentales de l'Union européenne. Son respect est consacré à l'Article 2 du Traité sur l'Union européenne (TUE), avec le respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité et des droits humains.

Respecter l'État de droit, c'est, notamment, garantir la sécurité juridique, des juridictions indépendantes et impartiales respectant pleinement les droits fondamentaux, la séparation des pouvoirs, la soumission permanente de toutes les autorités publiques aux lois et procédures établies, l'égalité devant la loi et l'interdiction de l'exercice arbitraire du pouvoir exécutif.

L'État de droit n'est jamais acquis et requiert une vigilance constante car aucun État ou institution n'est à l'abri d'un recul dans ce domaine.

« En matière d'État de droit, aucun pays n'est parfait, même si certains sont plus exemplaires, comme les pays nordiaues.

Malheureusement, en Hongrie et en Pologne, la dégradation des droits et libertés apparaît comme systémique. En Slovaquie ou à Malte, la persistance d'une grande corruption est très dangereuse. Pour la France, nous demandons, notamment, à ausculter la question des violences policières. Par ailleurs, il est temps d'interroger la porosité du système politique et administratif aux idées d'extrêmes droites. Partout, notre contrôle parlementaire doit rester vigilant.



En face, l'inaction de la Commission européenne est tragique. Et le Conseil européen est empêtré dans ses règles d'unanimité. Pourtant, de nombreux outils juridiques existent. Il manque encore trop de courage et d'intelligence politique pour les utiliser. »

Gwendoline Delbos-Corfield

## COMMENT EST-IL PROTÉGÉ DANS L'UNION EUROPÉENNE?

Le respect de l'État de droit repose sur trois principaux instruments, qui sont complémentaires et peuvent être utilisés de concert.

## La procédure de l'Article 7 du Traité sur l'Union européenne

La procédure relevant de l'Article 7 du Traité sur l'Union européenne est un instrument exceptionnel de réaction visant à sanctionner un pays lorsqu'il existe un risque clair de violation grave ou une violation grave et persistante du respect de l'État de droit ou des autres valeurs décrites à l'Article 2 du Traité.

L'Article 7 peut conduire à la suspension des droits de vote de l'État membre au Conseil de l'Union européenne - et donc de sa participation à une bonne partie des décisions européennes, qui continueraient toutefois de s'appliquer à lui.

C'est le niveau maximal de sanctions que peut imposer l'Union européenne à l'un de ses membres car il n'est pas possible d'exclure un État membre.

Bien que considéré comme une véritable « arme nucléaire », la procédure de l'Article 7 n'a jamais été menée à bout.

Son aboutissement est conditionné à un vote à l'unanimité moins une voix du Conseil européen. Il suffit donc qu'un seul État membre soutienne le pays visé par les sanctions pour que rien ne lui arrive.

Il y a actuellement deux procédures de l'Article 7 en cours : contre la Pologne, déclenchée par la Commission européenne en 2017, et contre la Hongrie, déclenchée par le Parlement européen en 2018.

#### Le règlement de conditionnalité lié à l'État de droit

Le principe de ce règlement est simple : si un État membre ne gère pas ses fonds européens dans le respect de l'État de droit, le Conseil peut décider de suspendre ou réduire le versement de ces fonds.

Ce règlement a été adopté en décembre 2020. La Hongrie et la Pologne ont tenté de le faire annuler auprès de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), mais cette dernière les a déboutés en février 2022.

Après 18 mois d'inaction, la Commission européenne a, enfin, déclenché le règlement en envoyant une lettre de notification au gouvernement hongrois, fin avril 2022. Le gouvernement hongrois a répondu à celle-ci fin juin.

Reste à savoir si la Commission européenne se décidera à poursuivre la procédure.

#### Les procédures d'infraction

La Commission européenne, en vertu de son rôle de gardienne des traités européens, a également le pouvoir d'enclencher des actions en justice — des procédures d'infraction — contre un État membre qui ne met pas en œuvre le droit de l'Union.

Elle peut saisir la Cour de justice qui, dans certains cas, peut imposer des sanctions financières.

Toutefois, les procédures d'infraction liées au nonrespect de l'État de droit ont été rares ces dernières années. Les quelques procédures en cours concernent l'indépendance de la justice en Pologne, depuis avril 2019 et la liberté de la presse en Hongrie, depuis juin 2021.

## Le mécanisme européen de protection de l'État de droit

C'est un outil préventif destiné à assurer un suivi régulier et à donner une vue d'ensemble des évolutions importantes en matière d'État de droit dans tous les États membres et dans l'Union européenne.

Le mécanisme repose sur un rapport dont l'objectif est de promouvoir l'État de droit, d'éviter l'apparition ou l'aggravation de problèmes dans ce domaine et de les traiter, ainsi que de recenser les bonnes pratiques. Le rapport couvre quatre thèmes principaux :

- → les systèmes de justice,
- le cadre de lutte contre la corruption,
- le pluralisme et la liberté des médias,
- les autres questions institutionnelles en lien avec l'équilibre des pouvoirs.

## Le 3e rapport annuel sur l'État de droit a été publié mi-juillet 2022.

Le rapport est vivement critiqué, à la fois par le Parlement européen et la société civile. En effet, il se contente de donner une description de la situation de l'État de droit dans les États membres, sans recommandation particulière, et en mettant au même plan des pays où la situation est alarmante et les autres où le non-respect de l'État de droit n'est pas aussi systémique.

De plus, le groupe Verts/ALE, comme d'autres groupes (socialistes, libéraux et extrême gauche) poussent pour que ce mécanisme ne couvre pas seulement les questions d'État de droit, mais également, les droits fondamentaux et la démocratie.

Sans État de droit, il ne peut y avoir ni garantie des droits fondamentaux ni démocratie. Les trois domaines sont liés. À l'heure actuelle, la Commission européenne n'a rien proposé en ce sens.

#### **Autres instruments**

Il existe d'autres instruments de prévention et de sanction à portée plus large comme :

- le tableau de bord de la justice dans l'Union européenne,
- les dialogues semestriels sur l'État de droit,
- les négociations sur l'octroi des fonds de relance suite à la pandémie.

### **LE CAS DE LA POLOGNE**

#### Infractions à l'État de droit

En Pologne, de nombreuses infractions ont lieu depuis l'élection du président Andrzej Duda en 2015 et l'obtention de la majorité absolue au Parlement du parti conservateur « Droit et Justice » (PiS) la même année.

La première attaque est lancée contre la presse. Le Parlement polonais a adopté une loi qui confie au gouvernement le pouvoir de nomination et de révocation des dirigeants de la télévision et de la radio publiques.

Puis, le parti s'en est pris au domaine de la justice et au Tribunal constitutionnel qui décide de la validité de la loi par rapport à la Constitution. Des juges ont été remplacés pour mettre des soutiens du parti à la place. Les règles de fonctionnement du Tribunal ont été changées, afin que les juges soutenant le PiS puissent voter sur les décisions les plus importantes, sans tenir compte de l'avis des autres. Même la présidence du Tribunal a été remplacée pour servir les intérêts du PiS. Les atteintes à l'indépendance de la justice se poursuivent aussi au sein d'autres organes, comme le Conseil national de la magistrature et les présidences des tribunaux, où l'on a cherché à nommer des personnes favorables au PiS.

Pour y parvenir, une loi a été votée qui demande un départ anticipé des juges à la retraite. Une autre loi a même été adoptée en 2020 pour sanctionner les juges qui critiqueraient les réformes de la justice! Cette dernière empêche les tribunaux polonais d'honorer leur obligation d'appliquer le droit européen. En juillet 2021, le Tribunal constitutionnel a été jusqu'à remettre en cause une décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et a jugé que l'interprétation des traités européens par la CJUE s'avère parfois incompatible avec la Constitution polonaise. Une décision qui revient à affirmer que le droit polonais prime le droit de l'Union européenne.

#### Réaction de l'Union européenne

Dès 2016, la Commission met en place **une procédure de « sauvegarde de l'État de droit »** pour discuter avec la Pologne.

Le Parlement vote aussi une résolution qui dénonce la situation de l'État de droit en Pologne. En décembre 2017, suite à l'adoption par la Pologne de ses réformes judiciaires, la Commission demande au Conseil d'enclencher l'Article 7 du Traité sur l'Union européenne à l'encontre du pays. Cette procédure est toujours bloquée politiquement à l'heure actuelle. La Commission lance aussi plusieurs procédures

d'infractions pour faire échouer les réformes contestées dans le domaine de la justice. Certaines réformes sont abandonnées.

Face aux blocages et au manque de progrès constatés, la Commission a, pendant plus d'un an, retardé l'octroi de 36 milliards d'euros à la Pologne, dans le cadre des négociations du plan de relance suite à la crise du Covid.

#### Et aujourd'hui?

Depuis le 27 octobre 2021 et la décision de la Cour de justice de l'Union européenne, la Pologne est aussi censée verser un million d'euros d'astreinte par jour tant qu'elle ne se sera pas conformée à une demande de la Commission sur son système judiciaire. Le pays n'a toujours rien payé.

Depuis le début de la guerre en Ukraine, la Commission européenne a lâché du lest en échange de la bonne coopération de la Pologne. Elle est sur le point d'octroyer les fonds du plan de relance, suite à la pandémie, car la Pologne a adopté une réforme de son système judiciaire revenant sur certaines décisions prises par le PiS ces dernières années. Cependant la restauration de l'État de droit demande bien plus que ce que la Pologne a commencé à mettre en place, notamment l'application de tous les arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne et la réintégration des juges illégalement suspendus. Le Parlement européen s'est ainsi prononcé contre cette décision de la Commission et a affirmé qu'aucun paiement ne pourrait être effectué dans le cadre du plan de relance, tant que tous les arrêts pertinents de la CJUE n'auront pas été exécutés.



## **LE CAS DE LA HONGRIE**

#### Infractions à l'État de droit

Depuis fin 2011, la Hongrie multiplie les infractions à l'État de droit comme les réformes institutionnelles sur le fonctionnement de la justice, de la Banque centrale hongroise, ainsi que la loi sur les médias, les églises et l'autorité de protection des données.

La loi sur les médias prévoyait des amendes pouvant atteindre 730 000 euros pour les chaînes de télévision et de radio qui porteraient atteinte à l'intérêt public, à l'ordre public ou à la morale, sans que ces concepts ne soient clairement définis. Elle attribuait, en outre, à une autorité composée de membres du parti au pouvoir, le Fidesz, la fonction de contrôler le contenu des informations diffusées.

Le gouvernement a aussi tenté d'introduire une réforme de la justice en abaissant l'âge de départ à la retraite de 70 à 62 ans, avec comme risque associé l'indépendance des tribunaux du fait du départ soudain de 200 juges, 80 procureur es et 60 notaires. Le Parlement hongrois a aussi tenté de placer les pouvoirs politiques (législatif et exécutif) au-dessus du pouvoir judiciaire.

#### Réaction de l'Union européenne

Viktor Orbán a finalement cédé à la pression de l'Union européenne (mise en demeure) et accepté d'amender les éléments contestés de sa loi sur les médias.

La mesure prévoyant l'avancement de l'âge de départ à la retraite des juges a finalement été abandonnée, après un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne.

La procédure d'infraction lancée par la Commission a permis de clore la seconde tentative de diminuer le pouvoir judiciaire.

En 2018, face à la dégradation continue de l'État de droit dans le pays, le Parlement européen a déclenché la procédure de l'Article 7 contre la Hongrie.

Depuis juillet 2021, une autre procédure d'infraction a été lancée contre la Hongrie pour avoir tenté, à nouveau, de restreindre la liberté de la presse en privant d'antenne une radio indépendante.

Après une longue période d'inaction, la Commission européenne a, enfin, déclenché le Règlement de conditionnalité fin avril 2022, en envoyant une lettre de notification au gouvernement hongrois. Ce dernier a deux mois pour répondre aux questions posées par la Commission.

#### Et aujourd'hui?

Face aux blocages et au manque de progrès constatés, la Commission a aussi retardé l'octroi de 7 milliards d'euros à la Hongrie, dans le cadre du plan de relance suite à la crise du Covid.



## ET AILLEURS DANS L'UNION EUROPÉENNE?

L'Union européenne est, actuellement, secouée par le scandale du Pegasus, un logiciel espion installé sur les téléphones portables des élu•e•s, des journalistes critiques ou des activistes, qui donne accès de manière quasi indétectable à l'intégralité du contenu et des échanges d'un téléphone et permet de suivre sa géolocalisation.

Des gouvernements européens se sont potentiellement autorisés à espionner des commissaires et des député•e•s européen•ne•s dans l'exercice de leurs fonctions, ce qui met en danger les droits fondamentaux, la démocratie et l'État de droit. Le groupe Verts/ALE a demandé que ce sujet soit mis à l'ordre du jour de la session plénière du Parlement européen, à Strasbourg, en mai dernier. À cette occasion, l'inaction de la Commission, qui préfère s'en remettre aux États membres, a été fortement critiquée.

La Bulgarie est l'État le plus pauvre de l'Union européenne, mais aussi celui le plus corrompu, selon le classement de Transparency International. Le pays est classé à côté de pays comme le Burkina Faso et le Bénin.

En 2019, le scandale de l'Apartmentgate a secoué la classe politique : des appartements de luxe ont été vendus à un prix dérisoire à des personnalités politiques qui ont payé 600 euros du m² contre les 2 600 euros du marché. La ministre de la justice a été impliquée, tout comme le chef de la commission anticorruption.

Le dernier rapport sur l'État de droit de 2021 note que, malgré l'intensification des activités d'enquête et le renforcement des ressources, les condamnations définitives pour les affaires de corruption à haut niveau restent peu nombreuses. L'environnement de travail et la sécurité des journalistes ne semblent pas s'être améliorés.

En Slovénie, l'indépendance de la justice est aussi menacée comme l'illustre le blocage par le Premier ministre conservateur de la nomination de deux procureurs slovènes au parquet européen. Ce blocage est directement lié à leur enquête sur des allégations de corruption touchant le chef de gouvernement.

En Roumanie, le parti au pouvoir a voulu imposer une réforme du système judiciaire en 2018 prévoyant, notamment, l'amnistie et la grâce d'individus accusés de corruption. Cette mesure était susceptible de bénéficier à des élu•e•s et des cadres du parti ayant un casier judiciaire. L'Union européenne a menacé de déclencher l'Article 7 contre ce pays, mais, finalement, la situation s'est améliorée, comme le souligne la Commission qui salue le fait qu'une nouvelle impulsion ait été donnée en 2021 pour inverser la régression qui a marqué la période 2017-2019.

En Espagne, le système de justice continue à faire face à certaines difficultés comme le faible nombre de juges par habitant•e. Il n'existe pas de stratégie spécifique qui guiderait les mesures préventives et répressives visant à lutter contre la corruption de manière globale. Les autorités chargées des poursuites manquent de ressources adéquates, y compris pour les affaires de corruption à haut niveau. Des défis subsistent en ce qui concerne la transparence de la propriété des médias.

L'État de droit est également fragilisé **en France**. Comme le note le dernier rapport sur l'État de droit de 2021, la législation en vigueur en matière de défense d'intérêts (lobbying) ne couvre toujours pas les personnes qui entrent en contact avec des hauts fonctionnaires.

Les ressources humaines de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques sont insuffisantes au regard de sa charge de travail.

Les journalistes continuent d'être exposé•e•s à différents types de menaces, notamment lors des manifestations.

Le gouvernement a considérablement augmenté les procédures d'adoption accélérée, limitant ainsi le débat parlementaire sur certains projets de loi sensibles. Enfin, la loi sur la sécurité globale a été vivement critiquée par des parties prenantes et par des autorités indépendantes en raison de son incidence potentielle sur les libertés d'expression et d'information et sur le droit de manifester.

Le Conseil constitutionnel a déclaré que certaines de ses dispositions, notamment celle qui visait à protéger l'anonymat des policiers en service, n'étaient pas constitutionnelles.

Toutes ces infractions diffèrent en termes de gravité de celles de la Hongrie et de la Pologne, mais il s'agit tout de même d'infractions.

L'État de droit n'est acquis nulle part, mais certains États sont plus en danger que d'autres.



#### Nos succès

- C'est grâce à l'action du groupe Verts/ALE que l'Article 7 contre la Hongrie a pu être enclenché en 2018. Nous continuons à faire pression afin que le Conseil de l'Union européenne poursuive la procédure. Gwendoline Delbos-Corfield est en charge de ce dossier au Parlement.
- Grâce à notre pression continue, la Commission a enfin enclenché le mécanisme de conditionnalité contre le gouvernement hongrois. Il reste à voir si la volonté politique, à la fois de la Commission et du Conseil, sera présente afin de poursuivre la procédure.
- Nous avons été les premiers/ères à interpeller la Commission sur les risques liés au transfert des sommes pour la reprise et la résilience. Désormais, ces fonds sont gelés, ce qui augmente la pression sur la Pologne et la Hongrie pour se conformer à l'État de droit.
- Nous nous sommes battu•e•s pour la préservation des droits LGBTQIA+ menacés, à la fois, en Hongrie avec la loi contre la représentation et la « promotion » de l'homosexualité et en Pologne avec des résolutions anti-LGBT appliquées par certaines collectivités qui ont décrété des « zones sans idéologie LGBT ». Nous avons réussi à conditionner le versement des fonds à la fin des politiques hostiles aux communautés LGBTQI+.

#### Nos déceptions

Les questions d'État de droit sont largement instrumentalisées par la Commission et le Conseil, qui ne cessent de se renvoyer la balle de la responsabilité politique. La première est en charge de déclencher le règlement de conditionnalité, l'autre de continuer la procédure de l'Article 7. Au final, aucune n'agit de manière suffisamment sévère contre les gouvernements polonais et hongrois.

#### Nos demandes

- Le Conseil doit faire continuer la procédure sur l'Article 7 contre la Hongrie.
- La Commission doit tenir le Parlement informé de la notification du mécanisme de conditionnalité contre la Hongrie (première étape de la procédure), comme cela est prévu dans les textes.

Le Conseil doit continuer à faire pression sur la Pologne et la Hongrie via les dialogues semestriels sur l'État de droit.



## CONTEXTE

Lors de la dernière législature, les États membres ont été incapables de parvenir à une position commune sur la réforme du règlement de Dublin. Le « nouveau pacte sur la migration et l'asile » publié le 23 septembre 2020 par la Commission européenne était donc très attendu.

Ignorant complètement la position du Parlement européen adoptée en 2017, la Commission propose :

- deux nouveaux règlements sur la gestion de l'asile et des migrations et sur le contrôle aux frontières :
- la modification du règlement sur les procédures d'asile et du règlement Eurodac (une base de données contenant les empreintes des demandeurs/euses d'asile);
- des lignes directrices concernant la mise en œuvre des règles de l'Union européenne relatives à la définition et à la prévention de l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers ;
- deux recommandations : sur les voies légales et sur un mécanisme européen de préparation et de gestion des crises liées aux migrations.

« Malgré les promesses d'Ursula von der Leyen, ce nouveau pacte ne change rien. Au contraire, il institutionnalise la honte. Il n'empêchera ni les nouveaux drames ni le maintien de camps indignes à nos frontières. Des cendres de Moria aurait pu naître un système d'asile européen durable, équitable et humanitaire. Il n'en est rien! » Damien Carême

Contrairement à ce que nous espérions, ce pacte n'apporte aucune solution aux drames qui se jouent aux frontières extérieures de l'Union européenne. Loin de remédier aux échecs du système de Dublin, il risque de créer davantage de camps surpeuplés comme celui de Moria, sur l'île de Lesbos, en Grèce.

L'accueil et le traitement des demandes d'asile reposent toujours sur le premier pays d'entrée et le recours à la détention des exilé•e•s est renforcé.

Après plus d'un an de négociations, l'adoption d'une réforme ambitieuse du système de Dublin durant la présente mandature semble compromise.

Aucune leçon n'est tirée de l'activation historique, en mars 2022, de la directive « protection temporaire » à l'égard des ukrainien•ne•s. Les États membres devraient prôner l'accueil inconditionnel, la libre circulation et la protection de tou•te•s les exilé•e•s, sans distinction de provenance ou de nationalité.

Le groupe Verts/ALE réclame depuis longtemps l'instauration d'une véritable solidarité entre États membres. À l'instar de ce qui a été fait pour des millions d'ukrainien•ne•s, les demandeuses et les demandeurs d'asile doivent être réparti•e•s au sein de l'Union, immédiatement après leur enregistrement aux frontières extérieures.

Une telle solidarité répondrait aux offres de soutien et d'accueil formulées par des centaines de villes et territoires européens.

## NOS PROPOSITIONS POUR UN SYSTÈME D'ASILE EFFICACE ET SOLIDAIRE

## Des procédures aux frontières équitables et rapides

Toute réforme du régime d'asile européen commun doit éviter le blocage des demandeurs/euses d'asile dans des camps surpeuplés aux frontières extérieures et qu'ils/elles soient soumis•e•s à des procédures lourdes et longues, comme sur les îles grecques actuellement. Nous devons axer notre approche sur la protection des demandeurs/euses d'asile plutôt que sur la détention et la dissuasion.

C'est pourquoi les Verts/ALE défendent la mise en place de procédures aux frontières équitables et rapides.

Les demandeurs/euses d'asile arrivant aux frontières de l'UE seraient enregistré•e•s dans des centres d'enregistrement communs et ouverts et seraient soumis•e•s à des contrôles de sécurité.

Les demandes seraient enregistrées et traitées dans une base de données commune accessible aux autorités nationales en charge de l'asile et à l'Agence de l'Union européenne pour l'asile.

Les demandeurs/euses d'asile seraient interrogé·e·s rapidement après leur arrivée afin d'identifier leurs besoins spécifiques et de déterminer l'État membre responsable de leur demande, en tenant compte des préférences et liens existants des demandeurs/euses d'asile.

L'Agence de l'Union européenne pour l'asile serait chargée de prendre les décisions finales en matière d'attribution et de gestion du mécanisme de répartition.

Pour répartir les demandeurs/euses d'asile équitablement, leur prise en charge ne serait plus attribuée sur la base du principe de première entrée, mais les États membres se partageraient solidairement la responsabilité de l'accueil.

#### Un véritable respect du droit européen pour créer des conditions égales pour toutes et tous les demandeurs/euses d'asile

Les demandeurs/euses d'asile ont très peu de raisons de rester dans un État membre où leurs chances d'être protégé·e·s sont plus faibles qu'ailleurs et où les conditions d'accueil sont extrêmement mauvaises. C'est pourquoi il est essentiel de mettre en place un système d'asile où les normes communes et les standards minimaux sont respectés et appliqués dans tous les États membres.

Aujourd'hui, les lacunes sont nombreuses à cet égard : conditions d'accueil épouvantables, refus injustifiés d'accès à une procédure d'asile ou au droit de faire appel et, parfois même, refoulements violents aux frontières. Il convient de mettre fin à ces violations immédiatement et efficacement.

L'Agence de l'Union européenne pour l'asile, qui a déjà pour mandat de conseiller et d'aider les autorités nationales à mettre en œuvre la législation européenne en matière d'asile, devrait être chargée de mettre en place un système transparent de contrôle du respect des règles européennes en matière d'asile par les États membres.

Sur la base de ces informations, mais aussi d'informations fournies par des organes de contrôle indépendants, la Commission devra publier des lignes directrices pour une meilleure application des règles par les États membres.

La Commission devra ouvrir des procédures d'infraction et recourir à des sanctions dès lors que des États membres ne respectent pas les valeurs et l'acquis européen.

#### Une solidarité européenne renforcée

Nous proposons une approche en deux étapes pour favoriser un accueil solidaire et équitable des demandeurs/euses d'asile en Europe.

Le système reposera d'abord sur la solidarité volontaire, s'appuyant essentiellement sur les centaines de villes et régions qui ont déjà déclaré leur volonté d'accueillir des demandeurs/euses d'asile. Tous les coûts réels de l'accueil seront subventionnés par l'UE, créant ainsi une incitation positive.

Le système prévoira un mécanisme de solidarité obligatoire pour toutes et tous si les offres volontaires d'accueil s'avèrent insuffisantes : les États membres devront alors augmenter leur capacité d'accueil (selon une clef de répartition équitable) et ne pourront se décharger de leur responsabilité par une simple contribution financière aux dépenses globales liées à l'accueil. Si les places continuent à manquer, la Commission européenne devra déclencher un système d'alerte - la procédure du "carton jaune" - et prendra des mesures supplémentaires pour que les États membres respectent leurs obligations en matière d'accueil.



#### Un système fondé sur les incitations à rester

Pour éviter que les demandeurs/euses d'asile ne se déplacent de manière irrégulière d'un État membre à l'autre (ce qu'on appelle les « *mouvements secondaires* »), le système sera **fondé sur les incitations à rester** plutôt que sur la coercition :

en veillant à ce que les liens personnels et les préférences des demandeurs/euses d'asile soient pris en compte dans la décision du pays responsable de leur prise en charge, dans la limite des capacités d'accueil disponibles;

 en s'assurant que les règles et les standards d'accueil pour les demandeurs/euses d'asile soient effectivement les mêmes dans tous les États membres, ce qui implique une supervision stricte du régime d'asile européen commun et la création d'un mécanisme de contrôle transparent.

## Pour aller plus loin



# TABLE DES MATIÈRES

Tout savoir (ou presque) sur les écologistes au parlement européen	3
Une PAC au service de toutes et tous	7
De la ferme à la fourchette : au-delà des mythes !	11
Mettre fin à notre dépendance aux engrais russes	15
Pour un embargo sur les énergies fossiles et nucléaire russes	17
Pourquoi le nucléaire n'est pas une solution pour le climat	23
Tout savoir sur l'hydrogène	27
Tout savoir sur la taxonomie verte	31
Tout savoir sur l'écocide	34
Agissons pour sauver le requin mako!	38
La commission d'enquête sur le transport des animaux	40
Imposition minimale des multinationales	45
Tout savoir sur le fonds de transition juste	47
Tout savoir sur le respect de l'État de droit	49
Pacte pour la migration et l'asile	54





## europeecologie.eu

- **y**@euroecolos
- **f** @eurodeputes.europe.ecologie
- euroécolos
- europeecologie

